

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 121

17 janvier 2013

SOMMAIRE

ABM Energy S.A.	5805	Max Management S.A.	5802
Absolu Digital S.A.	5805	Meinke Holding	5797
Advanced Logic Technology	5804	Menfi 1 S.A.	5802
Advanced Logic Technology	5805	Menuiserie Schmit Claude S.à r.l.	5802
Aerium Atlas Management S. à r.l.	5807	Merlin Entertainments S.à r.l.	5798
Alliance MB Constructions s.à r.l.	5804	Mojo s.à r.l.	5802
Alliance Santé Participations S.A.	5806	MP B S.A.	5801
Almalux Capital S.A.	5806	Music & More	5801
Anex Group S.A.	5806	Nestor 2000 Luxembourg S.à r.l.	5804
KD Real Estate Corporation S.à r.l.	5796	Next Step S.à r.l.	5803
KD Real Estate Corporation S.à r.l.	5797	Nimbus IT S.à r.l.	5801
Kookai Luxembourg S.A.	5796	Novalex Gestion S.à r.l.	5801
KSIN Luxembourg II, S.à r.l.	5797	Oban Invest S.A.	5800
Kubelek S.A.	5797	Oberweis S.A.	5800
Lazare S.A.	5803	Obizco	5801
Le Coast S.A.	5798	ÖKOBiT Biogas AG	5807
Le Coast S.A.	5800	Quality Electronics Design SA	5793
Leggett & Platt Luxembourg S.à r.l.	5796	Quidam S.A.	5794
Libertas Shipping S.A.	5799	ROLLINGER Toiture	5794
LJVH Sàrl	5803	Romalex S.à r.l.	5796
Lumedia Europe S.A.	5799	Rylos S.à r.l.	5796
Lux-Ibea S.à r.l.	5799	Salon NADINE s.à r.l.	5794
Lux Porc S.à r.l.	5799	Schreinerei Norbert Thorn S.à r.l.	5794
Maba Sàrl	5802	SistemApsys Financing S.à r.l.	5795
Mabledon Holdings UK S.à r.l.	5799	S.I.T. Lux S.A.	5795
Magdis Lux S.A.	5798	Sparks Asset Management S.à r.l.	5762
Management 4 You s.à r.l.	5803	S.P.A. Trans S.à.r.l.	5795
Maritime Construction Services S.A.	5798	S.P.A. Trans S.à.r.l.	5795
Marsjön S. à r.l.	5800	Speedy (Luxembourg) Holding	5762
Martray S.A.	5800	Spindle Logistics S.à r.l.	5795
Matrix EPH S. à r.l.	5798	Sport Exchange Holdings S.A.	5794
Matrix German Portfolio No 1 Munster S.à r.l.	5797	VIASIMO S.à.r.l.	5807

Sparks Asset Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 173.413.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 17 décembre 2012.
Référence de publication: 2012164401/10.
(120216786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Speedy (Luxembourg) Holding, Société Anonyme.

Capital social: EUR 589.286,00.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.
R.C.S. Luxembourg B 166.287.

In the year two thousand and twelve, on the eighth November.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Speedy (Luxembourg) Holding, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) (RCS) under number B 166.287 and having a share capital of seventeen thousand eight hundred fifty-eight Euro (EUR 17,858.-) (the Company). The Company has been incorporated on December 9, 2011 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 585 of March 6, 2012. The articles of association of the Company have been last amended on December 19, 2011 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 728 of March 20, 2012.

There appeared:

1) Blue Penny Holding, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under number B 166.238 and having a share capital of two hundred fifty-three thousand six hundred thirty Euro (EUR 253,630.-) (Blue Penny Holding), represented by Raoul Gufflet, acting in his capacity as sole manager; and

2) Speedy Invest Holding, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under number B 166.235 and having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) (Speedy Invest Holding), represented by Jacques Le Foll, acting in his capacity as sole manager,

The appearing parties referred to under items 1. and 2. above are the current shareholders of the Company and are hereafter referred to as the Shareholders.

The Shareholders, represented as described above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That seventeen thousand eight hundred fifty-eight (17,858) shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) per share, representing the entirety of the share capital of the Company of seventeen thousand eight hundred fifty-eight Euro (EUR 17,858.-) are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of five hundred seventy-one thousand four hundred twenty-eight Euro (EUR 571,428.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of seventeen thousand eight hundred fifty-eight Euro (EUR 17,858.-), represented by seventeen thousand eight hundred fifty-eight (17,858) shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) per share to five hundred eighty-nine thousand two hundred eighty-six Euro (EUR 589,286.-), by way of the issue of five hundred seventy-one thousand four hundred twenty-eight (571,428) new shares of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) per share, with such shares having the same rights and obligations as the existing shares.

3. Subscriptions to and payments of the increase of the share capital as described in item 2. above by contributions in kind.

4. Subsequent amendment to article 5 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 2. above.

5. Decision to change the legal form of the Company from that of a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) into a Luxembourg public limited liability company (société anonyme).

6. Amendment to article 1 of the Articles which shall in its English version as adopted under item 8. below be renumbered into article 2 of the Articles and henceforth read as follows:

« **Art. 2. Form and Name.**

2.1 The name of the Company is "Speedy (Luxembourg) Holding". The Company is a public limited liability company (société anonyme) governed by the present Articles, the Company Law and the relevant legislation.

2.2 The Company may have a Sole Shareholder or more Shareholders. Any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder if the Company has only one (1) Shareholder.»

7. Amendment to the corporate object of the Company and to article 3 of the Articles which shall in its English version as adopted under item 8. below read as follows:

« **Art. 3. Corporate Objects.**

3.1 The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in Luxembourg or abroad, in any companies and/or enterprises in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company and/or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2 The Company may borrow in any form. It may enter into any type of loan agreements and it may proceed to the issue of bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities.

3.3 The Company may lend funds, including without limitation, resulting from any borrowings of the Company and/or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or entities it deems fit.

3.4 The Company may also give guarantees and grant security in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

3.5 The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.»

8. Amendment to articles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 and 17 of the Articles so as to adapt them to the legal form of a public limited liability company (société anonyme), adoption of an English version of the Articles to be followed by a French translation, subsequent restatement and renumbering of the Articles in their entirety and, to the extent necessary, insertion or change of headings in the Articles.

9. Decision to designate Mr. Jacques Le Foll, previously appointed as Manager A of the Company, as B Director of the Company, effective as of the date of the Meeting for a term which shall expire at the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2018.

10. Acknowledgement of the resignation of Mr. Raoul Gufflet, appointed as Manager B of the Company, effective as of the date of the Meeting and discharge (quitus) for the performance of his mandate.

11. Appointment of (i) Mr. Christophe Gaul as B Director, effective as of the date of the Meeting for a term which shall expire at the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2018; (ii) Speedy Invest Holding, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the RCS under number B 166.235, represented by Mr. Gauthier Ismail in quality of permanent representative, as B Director, effective as of the date of the Meeting for a term which shall expire at the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2018 and (iii) Blue Penny Holding, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the RCS under number B 166.238, represented by Mr. Raoul Gufflet in quality of permanent representative, as A Director, effective as of the date of the Meeting for a term which shall expire at the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2018.

12. Appointment of Ernst & Young S.A. as statutory auditor of the Company for a term which shall expire at the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2013.

13. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company (each an Authorized Representative), each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the above changes in the register of shareholders of the Company.

14. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions unanimously:

First Resolution:

The entirety of the corporate share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders present considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance to the Meeting.

Second Resolution:

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of five hundred seventy-one thousand four hundred twenty-eight Euro (EUR 571,428.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of seventeen thousand eight hundred fifty-eight Euro (EUR 17,858.-), represented by seventeen thousand eight hundred fifty-eight (17,858) shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) per share to five hundred eighty-nine thousand two hundred eighty-six Euro (EUR 589,286.-), by way of the issue of five hundred seventy-one thousand four hundred twenty-eight (571,428) new shares of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) per share, with such shares having the same rights and obligations as the existing shares.

Third Resolution:

The Meeting resolves to accept and record the following subscriptions to and full payments of the capital increase as follows:

Subscriptions - Payments

1) Blue Penny Holding, prenamed and represented as described above, hereby declares that it subscribes to one hundred seventy-one thousand four hundred twenty-eight (171,428) new shares of the Company and fully pays up such shares by a contribution in kind consisting of a claim in an amount of eight hundred fifty-seven thousand one hundred forty-two Euro (EUR 857,142.-) (the Claim 1) that it has against the Company.

The contribution in kind of the Claim 1 from Blue Penny Holding to the Company is to be allocated as follows:

- (i) an amount of one hundred seventy-one thousand four hundred twenty-eight Euro (EUR 171,428.-) to the nominal share capital account of the Company; and
- (ii) the surplus in an amount of six hundred eighty-five thousand seven hundred fourteen Euro (EUR 685,714.-) to the share premium reserve account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Claim 1 is evidenced by inter alia (i) the interim balance sheet of Blue Penny Holding as of November 8, 2012 signed for approval by the management of Blue Penny Holding and (ii) a certificate issued on the date hereof by the management of Blue Penny Holding and acknowledged and approved by the management of the Company. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

- the attached interim balance sheet as of November 8, 2012 (the Balance Sheet 1) shows a Claim 1 in an amount of at least eight hundred fifty-seven thousand one hundred forty-two Euro (EUR 857,142.-) payable by the Company to Blue Penny Holding;
- Blue Penny Holding holds the Claim 1, is solely entitled to the Claim 1 and possesses the power to dispose of the Claim 1;
- the Claim 1 is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);
- based on generally accepted accounting principles, the Claim 1 contributed to the Company is, as per the attached Balance Sheet 1, of at least eight hundred fifty-seven thousand one hundred forty-two Euro (EUR 857,142.-) and since the date of the Balance Sheet 1, no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;
- the Claim 1 contributed to the Company is freely transferable by Blue Penny Holding to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and
- all formalities to transfer the legal ownership of the Claim 1 to the Company have been or will be accomplished by Blue Penny Holding immediately upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the contribution of the Claim 1 by Blue Penny Holding to the Company and upon the contribution of the Claim 1 by Blue Penny Holding to the Company, the Company will become the full owner of the Claim 1 which will be extinguished by way of a confusion (extinction par confusion) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

Such certificate and a copy of the Balance Sheet 1, after signature *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

2) Speedy Invest Holding, prenamed and represented as described above, hereby declares that it subscribes to four hundred thousand (400,000) new shares of the Company and fully pays up such shares by a contribution in kind consisting of a claim in an amount of two million Euro (EUR 2,000,000.-) (the Claim 2) that it has against the Company.

The contribution in kind of the Claim 2 from Speedy Invest Holding to the Company is to be allocated as follows:

- (i) an amount of four hundred thousand Euro (EUR 400,000.-) to the nominal share capital account of the Company; and
- (ii) the surplus in an amount of one million six hundred thousand Euro (EUR 1,600,000.-) to the share premium reserve account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Claim 2 is evidenced by inter alia (i) the interim balance sheet of Speedy Invest Holding as of November 8, 2012 signed for approval by the management of Speedy Invest Holding and (ii) a certificate issued on the date hereof by the management of Speedy Invest Holding and acknowledged and approved by the management of the Company. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

- the attached interim balance sheet as of November 8, 2012 (the Balance Sheet 2) shows a Claim 2 in an amount of at least two million Euro (EUR 2,000,000.-) payable by the Company to Speedy Invest Holding;
- Speedy Invest Holding holds the Claim 2, is solely entitled to the Claim 2 and possesses the power to dispose of the Claim 2;
- the Claim 2 is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);
- based on generally accepted accounting principles, the Claim 2 contributed to the Company is, as per the attached Balance Sheet 2, of at least two million Euro (EUR 2,000,000.-) and since the date of the Balance Sheet 2, no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;
- the Claim 2 contributed to the Company is freely transferable by Speedy Invest Holding to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and
- all formalities to transfer the legal ownership of the Claim 2 to the Company have been or will be accomplished by Speedy Invest Holding immediately upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the contribution of the Claim 2 by Speedy Invest Holding to the Company and upon the contribution of the Claim 2 by Speedy Invest Holding to the Company, the Company will become the full owner of the Claim 2 which will be extinguished by way of a confusion (extinction par confusion) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

Such certificate and a copy of the Balance Sheet 2, after signature *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Fourth Resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend article 5 of the Articles in order to reflect the above changes, and resolves that such article shall have the wording as per article 6 of the amended and restated Articles as adopted under the Eighth Resolution below.

Fifth Resolution:

The Meeting resolves to change the legal form of the Company, without interruption of its legal personality, and to adopt the form of a public limited liability company (*société anonyme*) in accordance with the provisions of article 3 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The activities as well as the purpose of the Company remain unchanged. It results from the report established by FPS Audit S.à r.l., independent auditor in Luxembourg, dated November 8, 2012, that the net asset value of the Company amounts at least to the amount of one million six hundred thirty-two thousand seven hundred four Euro and thirty-nine cents (EUR 1,632,704.39).

The conclusions of this report are the following:

"Based on the verification procedures applied as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Company is not at least equal to the Company's accounting net book value amounting to EUR 1 632 704,39. This net asset value is at least equal to the number and the nominal value of the shares to be issued in return at the time of the conversion of Speedy (Luxembourg) Holding into a "Société Anonyme" (public limited company). The Company's corporate capital amounts to EUR 589 286.00, represented by 589 286 shares with a nominal value of EUR 1,00 each, which is over the minimum capital of a "Société Anonyme" required by the Law."

This report will remain attached to the present deed.

The net asset value amounting to one million six hundred thirty-two thousand seven hundred four Euro and thirty-nine cents (EUR 1,632,704.39), the Meeting decides to set the share capital at five hundred eighty-nine thousand two hundred eighty-six Euro (EUR 589,286.-) and to allocate the amount of one million forty-three thousand four hundred eighteen Euro and thirty-nine cents (EUR 1,043,418.39.-) to the share premium reserve account.

The five hundred eighty-nine thousand two hundred eighty-six (589,286) existing shares ("parts sociales") are exchanged against eighty-nine thousand two hundred eighty-six (589,286) shares ("actions").

The eighty-nine thousand two hundred eighty-six (589,286) shares will have a par value of one Euro (EUR 1.-) each, and are subscribed for by Blue Penny Holding and Speedy Invest Holding in the same proportion than before the transformation into a public limited liability company (*société anonyme*).

Sixth Resolution:

The Meeting resolves to subsequently amend article 1 of the Articles which shall in its English version be renumbered into article 2 of the Articles as adopted under the Eighth Resolution below and henceforth read as follows:

« Art. 2. Form and Name.

2.1 The name of the Company is "Speedy (Luxembourg) Holding". The Company is a public limited liability company (*société anonyme*) governed by the present Articles, the Company Law and the relevant legislation.

2.2 The Company may have a Sole Shareholder or more Shareholders. Any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder if the Company has only one (1) Shareholder.»

Seventh Resolution:

The Meeting resolves to amend the corporate object of the Company and amend article 3 of the Articles which shall in its English version as adopted under the Eighth Resolution below henceforth read as follows:

« **Art. 3. Corporate Objects.**

3.1 The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in Luxembourg or abroad, in any companies and/or enterprises in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company and/or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2 The Company may borrow in any form. It may enter into any type of loan agreements and it may proceed to the issue of bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities.

3.3 The Company may lend funds, including without limitation, resulting from any borrowings of the Company and/or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or entities it deems fit.

3.4 The Company may also give guarantees and grant security in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

3.5 The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.»

Eighth Resolution:

In addition to the above amendments and as a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend articles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 and 17 of the Articles so as to adapt them to the legal form of a public limited liability company (société anonyme), adopt an English version of the Articles to be followed by a French translation, restate and renumber the Articles in their entirety and, to the extent necessary, insert or change any headings in the Articles which shall henceforth read as follows:

Art. 1. Definitions. In the interpretation of these articles of association unless the otherwise indicates, the following terms shall have the following meanings:

A Director	has the meaning ascribed to that term in article 13.3.
Articles	means these articles of association of the Company, as amended from time to time.
B Director	has the meaning ascribed to that term in article 13.3.
Board	means the management body (conseil d'administration) of the Company consisting of the Directors, if several Directors have been appointed.
Business Day	means any day (other than a Saturday or Sunday) on which commercial banks are usually open for business in France, Luxembourg and Mauritius.
Business Plan	has the meaning ascribed to that term in the Investment Agreement (if any).
Chairman	means the chairman of the Board from time to time.
Change of Control	has the meaning ascribed to that term in article 8.7.
Closing Date	means December 21, 2011.
Company	means Speedy (Luxembourg) Holding.
Company Law	means the Luxembourg company law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time.
Control	means where a person or entity has any of the following rights: (a) the majority of shareholders' or members' voting rights of another undertaking, or (b) the right to appoint or remove the majority of the members of the administrative, management or supervisory body of another undertaking and is at the same time a shareholder or member of that undertaking, or (c) being a shareholder in or member of an undertaking and controlling alone, pursuant to an agreement concluded with other shareholders in or members of this undertaking, the majority of shareholders' or members' voting rights in that undertaking. and Controls, Controlled and similar expressions shall be construed accordingly.
Cut-Off Date	has the meaning ascribed to that term in article 8.3.3.
Cut-Off Notice	has the meaning ascribed to that term in article 8.3.3.

Directors	means the A Director(s) and the B Director(s) appointed as such by the General Meeting and Director means any of them.
Exit Plan	has the meaning ascribed to that term in the Investment Agreement (if any).
Fund	means Blue Penny Holding, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), registered with the RCS under number B 166.238.
General Meeting	means the general meeting of the Shareholders.
Investment Agreement	means any investment agreement entered into by and between the Shareholders and the Company from time to time.
JLF	means Mr. Jacques Le Foll.
JLF Lock-in Period	has the meaning ascribed to that term in article 8.8.
Legal Entity	has the meaning ascribed to that term in article 13.2.
MCB	means The Mauritius Commercial Bank Ltd.
Notice to Sell	has the meaning ascribed to that term in article 8.5.1.
Option Notice	has the meaning ascribed to that term in article 8.7.3.3.
Option Shares	has the meaning ascribed to that term in article 8.7.3.1.
Other Shareholder	has the meaning ascribed to that term in article 8.3.2.
Pre-emption Notice	has the meaning ascribed to that term in article 8.3.3.
Promoter's Facility	means a secured bank financing amounting to two million Euro (EUR 2,000,000.-) to be made available by MCB to a special purpose vehicle having as majority shareholder JLF.
Proportionate Tag Along Right	has the meaning ascribed to that term in article 8.6.
Proposed Transferee	has the meaning ascribed to that term in article 8.3.2.
Put Option	has the meaning ascribed to that term in article 8.7.3.1.
Quarterly Meetings	has the meaning ascribed to that term in article 14.3.
RCS	means the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg).
Reserved Matters of the Board	means the following reserved matters requiring specific majority approval as provided for by article 14.10: <ul style="list-style-type: none"> 1 Approval of annual budgets and the Business Plan; 2 Agreeing any borrowings, loans, advances or credit facilities, outside the annual budget and each amounting more than two hundred thousand Euro (EUR 200,000.-); 3 Creation of charges (or any similar encumbrance) on any assets of the Company or over the shares of its Subsidiaries; 4 Creation of any subsidiaries/joint ventures/affiliates, outside the annual budget; 5 Incurring development or capital expenditure outside the annual budget and each amounting more than one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-); 6 Agreeing or varying the remuneration/service terms of Directors of the Company, outside the annual budget; 7 Acquisition of land and immoveable property, outside the annual budget; 8 Distribution and payment of dividends; 9 Payment of management fees or such other remuneration of a similar nature by whatever name called; 10 Any decision pertaining to all investments (including capital expenditure) of the Company and its Subsidiaries that the Board believes are required for the medium term growth of the Company and its Subsidiaries, 11 Transfer by whatever means of the shares of each of the Subsidiaries; 12 Commencing or settling litigation outside the ordinary course of business and each amounting to a claim of more than one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-); 13 Provision of any guarantees/indemnities other than in ordinary course of business; 14 Entering into any material agreement the value of which is more than two hundred thousand Euro (EUR 200,000.-), other than in the ordinary course of business; 15 Entering into any agreement or engaging a transaction with a related party the value of which is more than one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-); 16 Appointment of an employee or variation of terms of such employment where emoluments exceed one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) per annum; 17 Adoption of share option or incentive plans; and 18 Any of the foregoing insofar as the decision relates to any of the Subsidiaries.
Reserved Matters of the Shareholders	means the following reserved matters requiring specific majority approval as provided for by article 12.11: <ul style="list-style-type: none"> 1 Amendment to the Articles;

	2 Altering by whatever means the voting rights within the Company and the Company's share capital (including inter alia issue of new Shares, redemption, buyback or reduction in capital);
	3 Acquisition of any new business, shares or other securities outside the ordinary course of business and/or the annual budget;
	4 Sale or dealing with the Company's assets other than in the ordinary course of business;
	5 Making any decision relating to the entry into of any merger, consolidation, partnership, joint venture, acquisition or investment in any other business or company;
	6 Increasing by whatever means the board size of the Company;
	7 Passing of a resolution for the winding up of the Company;
	8 Appointing or removing Directors to/from the Board;
	9 Making of any change in the nature of the trade or business of the Company;
	10 Transferring the whole or any part of the undertaking, property and/or assets of the Company, or contract so to do;
	11 Ceasing the operations of the Company;
	12 Any of the foregoing insofar as the decision relates to any of the Subsidiaries.
Right of First Offer	has the meaning ascribed to that term in article 8.4.
Sale Delay	has the meaning ascribed to that term in article 8.4.3
Seller	has the meaning ascribed to that term in article 8.3.2
Shareholders	means the persons registered in the register of shareholders of the Company, in application of articles 39 and 40 of the Company Law, as the holders of the Shares from time to time and Shareholder means any of them.
Shares	means the shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each.
SIH	means Speedy Invest Holding, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), registered with the RCS under number B 166.235.
SIH Lock-in Period	has the meaning ascribed to that term in article 8.8.
Sole Director	means the sole director of the Company.
Sole Shareholder	means the sole person registered in the register of shareholders of the Company, in application of articles 39 and 40 of the Company Law, as the only holder of the Shares from time to time.
Speedy Group	means the group of companies composed of the Company and the Subsidiaries.
Subsidiaries	means Speedy Investment Europe B.V., Speedy Holding France SAS, Speedy Investment SAS and Speedy France SAS and such other subsidiaries as may be created from time to time.
Tag Along Notice	has the meaning ascribed to that term in article 8.6.1.
Total Tag Along Notice	has the meaning ascribed to that term in article 8.7.2.1.
Transfer Notice	has the meaning ascribed to that term in article 8.3.2.
Transferred Shares	has the meaning ascribed to that term in article 8.3.2.

Art. 2. Form and Name.

2.1 The name of the Company is "Speedy (Luxembourg) Holding". The Company is a public limited liability company (société anonyme) governed by the present Articles, the Company Law and the relevant legislation.

2.2 The Company may have a Sole Shareholder or more Shareholders. Any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder if the Company has only one (1) Shareholder.

Art. 3. Corporate Objects.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in Luxembourg or abroad, in any companies and/or enterprises in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company and/or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2 The Company may borrow in any form. It may enter into any type of loan agreements and it may proceed to the issue of bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities.

3.3 The Company may lend funds, including without limitation, resulting from any borrowings of the Company and/or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or entities it deems fit.

3.4 The Company may also give guarantees and grant security in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

3.5 The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office.

5.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 12 below. Within the boundaries of the municipality of Luxembourg-City, the registered office may be transferred by a resolution of the Board or, in the case of a sole Director, by a decision of the Sole Director.

5.2 The Board or, as the case may be, the Sole Director, shall further have the right to set up branches, subsidiaries or other offices wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

5.3 Where the Board or, as the case may be, the Sole Director, determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 6. Share Capital.

6.1 The subscribed share capital of the Company is set at five hundred eighty-nine thousand two hundred eighty-six Euro (EUR 589,286.-), represented by five hundred eighty-nine thousand two hundred eighty-six (589,286) Shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

6.2 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 12 below.

Art. 7. Shares.

7.1 The Shares shall be in registered form (actions nominatives) and will remain in registered form.

7.2 A register of the Shareholder(s) of the Company will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, its residence or elected domicile, the number of Shares held by it, the amounts paid in on each such Share, and the transfer of Shares and the dates of such transfers. The ownership of the Shares will be established by the entry in this register.

7.3 Certificates of these entries may be issued to the Shareholders and such certificates, if any, will be signed by the Chairman or by any two (2) members of the Board or, as the case may be, the Sole Director.

7.4 The Company will recognize only one (1) holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

7.5 The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by Company Law.

Art. 8. Transfer of Shares.

8.1 Specific covenant.

The Company will not register any transfer of Shares effected in contravention to the provisions of this article 8.

8.2 Transfers

8.2.1 Shares are freely transferable unless otherwise provided for by the Articles and/or the Investment Agreement (if any). The transfer of Shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholder(s), such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

8.2.2 The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

8.3 Pre-emption rights on transfers

8.3.1 Save as otherwise herein provided, the right of pre-emption contained in this article 8.3 shall apply until December 31, 2014. Unless exercised during this period (though completion of same may intervene after that period), the right of pre-emption contained in this article 8.3 shall lapse and any transfers of Shares effected thereafter shall be governed by the other provisions of this article 8.

8.3.2 If the Fund wishes to sell its Shares (the Seller) to a third party purchaser (the Proposed Transferee), it must first offer to SIH (the Other Shareholder) the right to purchase such Shares on the same terms and conditions (particularly with respect to price, form and options as to consideration and payment) in accordance with the following procedure:

Following receipt of a firm offer for the Shares made in good faith by the Proposed Transferee and provided the Seller accepts the same, the latter shall notify the Other Shareholder of the proposed share transfer (the Transfer Notice). The Transfer Notice must include the following information:

- (a) the name (or company name) and the address (or the registered office) of the Proposed Transferee and the name of the person(s) having ultimate Control of the Proposed Transferee (if applicable);
- (b) the number of Shares to be transferred by the Seller (the Transferred Shares);
- (c) the price offered for the Transferred Shares;
- (d) the terms and conditions of payment of consideration for the Transferred Shares.

8.3.3 Within one (1) month from receipt of the Transfer Notice (the Cut-Off Date), the Other Shareholder may notify the Seller in writing (the Pre-emption Notice), of its decision to pre-empt the Transferred Shares, in which case it shall send a copy of the Pre-emption Notice to the Company. The Pre-emption Notice shall state the maximum number of Transferred Shares that the beneficiary of the pre-emption right irrevocably undertakes to purchase at the price specified in the Transfer Notice.

The price shall be paid to the Seller by the pre-empting Other Shareholder within a period of fifteen (15) Business Days following the receipt of the Preemption Notice by the Seller.

8.3.4 In the event that the Pre-emption Notice relates to less than the number of Transferred Shares, the Seller shall be free to transfer the Transferred Shares to the Proposed Transferee.

8.3.5 In the event that the Other Shareholder has not exercised its preemption right, the Seller may transfer the Transferred Shares within a period of one (1) month from the Cut-Off Date. The terms and conditions of this transfer, particularly with respect to the price, must not be more favourable for the Seller as those described in the Transfer Notice, otherwise a new pre-emption right procedure will commence anew in respect of the Transferred Shares ought to be transferred by the Seller notwithstanding the provisions of article 8.3.1.

8.4 Right of First Offer

8.4.1 SIH shall be entitled to a right of first offer (the Right of First Offer) in the event the Fund decides to sell the whole or any part of its Shares in the Company. Such Right of First Offer shall be effective as from January 1, 2015.

8.4.2 If the Fund wishes to sell the whole or any part of its Shares in the Company, it shall enter into negotiation in good faith with SIH for the purposes of selling its relevant Shares in the Company to SIH.

8.4.3 If no agreement is reached in respect of the purported sale, the Fund shall be entitled to offer the same shares to a Proposed Transferee, within six (6) months of the refusal of SIH (the Sale Delay), provided that the terms and conditions of this transfer, particularly with respect to the price, must not be more favourable for the Fund than those proposed to SIH.

8.4.4 Where the sale to the Proposed Transferee is not accepted by the latter within the Sale Delay and if the Fund is still willing to sell its Shares, it shall then re-enter into negotiation in good faith with SIH in respect of the sale of its Shares and accordingly if no agreement is reached with SIH pertaining to the purported sale, the procedure set out in this article 8.4 shall apply again to such sale, and so on and so forth.

8.4.5 For the avoidance of any doubt, only the acceptance to the terms and conditions proposed by the Fund (irrespective of applicable conditions precedent) needs to intervene within the Sale Delay bearing in mind that completion of the sale may intervene after the Sale Delay.

8.5 Drag Along Rights

8.5.1 The Fund's Drag Along Right

(a) Subject to the satisfaction of the Right of First Offer, the Fund shall have a Drag Along Right which shall be effective as from January 1, 2015.

(b) If the Fund receives a proposal for the acquisition of the entire share capital of the Company from a Proposed Transferee, it shall be entitled to give to the Other Shareholder a one (1) month written notice requiring it to sell all of the Shares it holds in the Company to the Proposed Transferee (the Notice to Sell).

(c) Upon receipt of the Notice to Sell, the Other Shareholder shall be bound to complete the sale of its respective Shares simultaneously with the sale of the Fund's Shares and on the same terms that of the sale of the Fund's Shares provided always that such sale is a bona fide arm's length sale and the price proposed is at least equal to the market value of the Company.

8.5.2 SIH's Drag Along Right

(a) SIH shall have a Drag Along Right subject to the satisfaction of the SIH Lock-in Period.

(b) If SIH receives a proposal for the acquisition of the entire share capital of the Company from a Proposed Transferee, it shall be entitled to serve a Notice to Sell on the Fund requiring it to sell all of the Shares it holds in the Company to the Proposed Transferee.

(c) Upon receipt of the Notice to Sell, the Fund shall be bound to complete the sale of its respective Shares simultaneously with the sale of SIH's Shares and on the same terms of that of the sale of the SIH's Shares provided always that such sale is a bona fide arm's length sale and the price proposed is at least equal to the market value of the Company.

8.6 Proportionate Tag Along Right

8.6.1 Subject to the satisfaction of the SIH Lock-in Period, in the event SIH proposes, or receives a proposal, to sell its Shares to a Proposed Transferee but such sale, if completed, will not result in a Change of Control, it shall notify the Fund in writing of such proposal within one (1) month of receipt of the said proposal (the Tag Along Notice).

8.6.2 Upon receipt of the Tag Along Notice, the Fund shall have the right but not the obligation to require SIH (which shall then be obligated) to purchase or procure that the Proposed Transferee purchases, a portion of the Shares held by the Fund out of the Transferred Shares calculated as per the following formula:

Number of Transferred Shares / Total number of Shares held by SIH X Number of Shares held by the Fund

8.6.3 The sale of the Shares of the Fund (as calculated above) shall take place on the same terms and conditions as to be paid and given to SIH. The exercise by the Fund of the Proportionate Tag Along Right herein shall be effected by a written notice sent to SIH by the Fund to that effect within fifteen Business Days of receipt of the Tag Along Notice. The sale of SIH's Shares and the Fund's Shares shall be completed simultaneously.

8.7 Change of Control

8.7.1 Scope

A Change of Control will be deemed to have occurred if the person or persons who Controlled the Company or SIH at the Closing Date (namely SIH and JLF respectively) subsequently ceases to Control them or if any person or persons subsequently acquire their Control.

8.7.2 Total Tag Along

8.7.2.1 Subject to the satisfaction of the SIH Lock-in Period, in the event SIH proposes, or receives a proposal, to sell its Shares to a Proposed Transferee and such sale, if completed, will result in a Change of Control, it shall notify the Fund in writing of such proposal within one (1) month of receipt of the said proposal (the Total Tag Along Notice).

8.7.2.2 Upon receipt of the Total Tag Along Notice, the Fund shall have the right but not the obligation to require SIH (which shall then be obligated) to purchase or procure that the Proposed Transferee purchases, its Shares (all but not some only), upon the same terms and conditions as to be paid and given to SIH.

8.7.2.3 The exercise by the Fund of the Total Tag Along Right herein shall be effected by a written notice sent to SIH by the Fund to that effect within fifteen (15) Business Days of receipt of the Total Tag Along Notice. The sale of SIH's Shares and the Fund's Shares shall be completed simultaneously.

8.7.3 Put Option

8.7.3.1 The Fund shall have the option (the Put Option), on the occurrence of a Change of Control of SIH, to require SIH to purchase the Fund's Shares (all but not some only) (the Option Shares) or have the same purchased by a third party, which Put Option shall be effective as from July 1, 2014.

8.7.3.2 The transfer price for the Option Shares shall be: (i) the fair market value of the Company (but with no discount for minority holding) as determined by an independent appraiser appointed by the auditors of the Company, or, if no auditors are appointed, an independent appraiser to be appointed by the President of IRE at the request of the Fund; or (ii) the price at which the Change of Control took place, whichever is the higher.

8.7.3.3 The Put Option, hereby accepted by SIH, shall be exercised by a notice in writing (an Option Notice) sent by the Fund, fifteen (15) Business Days after the Fund has been made aware, or has come to know the existence, of the Change of Control. Upon receipt of such Option Notice, SIH shall be obligated to complete the sale of the Option Shares within one (1) month of receipt of the Option Notice.

8.8 Lock-in Period

As long as the Fund will have any interest in the Company (whether by way of shares in its capital or otherwise) the following lock-in periods shall apply:

(a) JLF shall retain (by all means) Control of SIH and not to sell, encumber or otherwise dispose of any of his shares (held directly or indirectly) in SIH, without the written consent of the Fund, until June 30, 2014 (the JLF Lock-in Period); it being specified that JLF shall however be entitled to offer his shares in SIH as security for the refinancing of the Promoter's Facility; and

(b) SIH shall retain (by all means) Control of the Company and not to sell, encumber or otherwise dispose of any of its shares (held directly or indirectly) in the Company, without the written consent of the Fund, until June 30, 2014 (the SIH Lock-in Period); it being specified that SIH shall however be entitled to offer its shares in the Company as security for the refinancing of the Promoter's Facility.

Art. 9. Shareholders. The Company may have a Sole Shareholder or Shareholders. If the Company has only one (1) Shareholder, any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder and the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting.

Art. 10. Powers of the General Meeting. Any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 11. Annual General Meeting - Other General Meetings.

11.1 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the third Tuesday in June of each year at 4.00 p.m. If such day is not a Business Day, the annual General Meeting shall be held on the next following Business Day.

11.2 Notwithstanding the above, the annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board or, as the case may be, the Sole Director, exceptional circumstances so require.

11.3 Other meetings of the Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

11.4 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 12. Notice, Quorum, Convening notices, Powers of attorney and Vote.

12.1 The notice periods and quorum provided for by the Company Law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

12.2 The Board or, as the case may be, the Sole Director, as well as the statutory auditors may convene a General Meeting.

12.3 They are obliged to convene it so that it is held within a period of one (1) month, if Shareholders representing one-tenth (1/10) of the subscribed share capital of the Company require it in writing, with an indication of the agenda.

12.4 One or more Shareholders representing at least one-tenth (1/10) of the subscribed share capital of the Company may require the entry of one or more items on the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least five (5) days before the relevant General Meeting.

12.5 Convening notices for every General Meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of eight (8) days, and not less than eight (8) Business Days before the meeting, in the Official Journal (Mémorial) and in a Luxembourg newspaper.

12.6 Notices by mail shall be sent at least twenty-one (21) Business Days before the meeting to registered Shareholders.

12.7 Where all the Shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letters only.

12.8 If all the Shareholders are present and/or represented at a General Meeting and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

12.9 The General Meeting can validly deliberate only if at least seventy-five per cent (75%) of the voting share capital is present or represented.

12.10 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

12.11 All resolutions or decisions concerning any of the Reserved Matters of the Shareholders will only be passed by approval of Shareholders representing at least eighty per cent (80%) of the voting share capital of the Company.

12.12 If the quorum is not met for the meeting relating to any amendment to the Articles, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at least at fifteen (15) days interval and fifteen (15) days before the meeting in the Official Journal (Mémorial) and in two (2) Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented.

12.13 If the quorum is not met for the meeting which does not deal with any Reserved Matters of the Shareholders, (i) the meeting shall be adjourned to the same day in the next week at the same time and place and (ii) where, at the adjourned meeting, the quorum is not met within thirty (30) minutes after the time scheduled for the meeting, the Shareholders present shall constitute the quorum and may take the resolutions contained in the agenda. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented.

12.14 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person who need not be a Shareholder as its proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

12.15 Any change in the nationality of the Company and any increase of the Shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the Shareholders.

12.16 Each Share is entitled to one vote at General Meetings.

12.17 The Shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletins) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (ii) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company before the relevant General Meeting.

12.18 Before commencing any deliberations, the General Meeting shall elect a chairman of the General Meeting. The chairman shall appoint a secretary and the Shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the General Meeting's bureau.

12.19 The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and by any Shareholder who wishes to do so.

12.20 However, in case decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the Chairman of the General Meeting.

Art. 13. Management.

13.1 For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director who does not need to be a Shareholder.

Where the Company has more than one Shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) Directors who need not be Shareholders. The Sole Director and the members of the Board shall be elected for a term not exceeding six (6) years and shall be eligible for re-appointment.

13.2 Where a legal person is appointed as Director (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a natural person as permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Company Law.

13.3 As long as the Fund will have a financial interest in the Company (to the extent of Shares held in the Company or otherwise), the Board will be composed, and its members appointed, as follows:

- (a) one (1) Director (the A Director) to be appointed in accordance with article 13.4 below;
- (b) the remaining Directors (the B Directors) to be appointed in accordance with article 13.5 below;

13.4 Subject to any provisions in the Investment Agreement (if any), the Fund shall have the right exercisable by notice in writing to the Company (copied to SIH) signed by the Fund or a duly authorized officer to propose one (1) or more persons for appointment by the General Meeting as A Director from time to time. It shall also solely have the right by like notice to require the removal of any such A Director and to propose the appointment of another person to act in place of such A Director.

13.5 SIH shall have the right exercisable by notice in writing to the Company (copied to the Fund) signed by SIH or a duly authorized officer to propose two (2) or more persons for appointment by the General Meeting as B Directors from time to time.

13.6 The Fund shall have the right to propose one (1) non-voting observer of the Board subject to the prior approval of the Board, which approval shall not be unreasonably withheld.

The Fund shall also have the right to appoint one (1) or more persons as its representative(s) to act as full member (s) of any committee of the Board created from time to time.

The A Director and any representatives of the Fund appointed or nominated pursuant to articles 13.4 and 13.6 shall be entitled to report back to the Fund all information as may be necessary for the Fund to monitor its investment in the Company.

13.7 The Director(s) shall be appointed by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of Directors in accordance with Articles 13.3, 13.4 and 13.5 above, their remuneration and the term of their office. A Director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting.

13.8 In the event of vacancy in the office of a Director because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors may elect, by a majority vote, a Director to fill such vacancy until the next General Meeting. Any Director so appointed will be elected from a list of candidates proposed by the Shareholder that proposed for appointment the Director to be replaced. In the absence of any remaining Directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new Directors.

Art. 14. Meetings of the Board.

14.1 The Board shall appoint a Chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a Director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board, the resolutions passed at the General Meetings or, in the case of a Sole Shareholder, the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board. In his/her absence, the other Directors will appoint another Chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the Directors present and/or represented at such meeting.

14.2 The Board shall meet upon call by the Chairman or any Director at the place indicated in the convening notice of the meeting.

14.3 Subject to article 14.4 below, the Board shall meet at least once in each quarterly period and such meetings (the Quarterly Meetings) shall be convened within thirty (30) days from the end of the previous quarterly period.

14.4 At the Quarterly Meeting, the Directors shall review the financial statements and/or the management accounts, together with all accompanying notes and operational statistics customary for the business of the Company and its Subsidiaries for the preceding quarter in addition to operational and strategic matters. To assist the Directors in that task, the Company shall in useful time furnish or procure to be furnished to all the Directors operational information concerning the Speedy Group including:

- (a) detailed quarterly management accounts, which shall include a balance sheet, profit and loss account and a cash flow statement;
- (b) roll-forward quarterly forecast financial statements (profit and loss account, cash-flow forecasts, and balance sheets);
- (c) the budget for the following financial year broken into quarterly period which shall include a balance sheet, profit and loss account, a cash-flow statement to be presented at the board meeting of the Company called for considering and approving of the budget at least one full month before the start of each financial year;
- (d) a quarterly narrative report summarising the progress, major prospects and strategic issues; and
- (e) a bi-annual appraisal/update/readjustment of the Exit Plan.

14.5 A meeting of the Board convened with a view to approve the budgets (capital expenditure and operating expenditure) for any financial year shall be held at least four (4) weeks before the start of such financial year.

14.6 Written convening notice of any meeting of the Board shall be given to all the Directors at least seven (7) days in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the notice period shall be of forty-eight (48) hours and the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

14.7 No such written convening notice is required if all the Directors are present and/or represented during the meeting and if they state to have been duly informed and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written convening notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each Director. Separate written convening notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

14.8 Any Director may act at any meeting of the Board by appointing in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another Director as his or her proxy.

14.9 The Board can validly debate and take decisions only if at least two (2) Directors are present and/or represented and provided the A Director is in attendance.

If the quorum is not met, (i) the meeting of the Board shall be adjourned to the same day in the next week at the same time and place and (ii) where, at the adjourned meeting of the Board, the quorum is not met within thirty (30) minutes after the time scheduled for the meeting, the Directors present shall constitute the quorum and may take the resolutions contained in the agenda. A Director may represent more than one of his or her colleagues, provided however that at least two (2) Directors are present at the meeting or participate at such meeting by way of any means of communication that are permitted under the Articles and the Company Law.

14.10 Decisions are taken by the majority of the Directors present and/or represented. Any resolution relating directly or indirectly to any of the Reserved Matters of the Board shall not be validly passed unless it is also approved by the A Director.

14.11 In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

14.12 Any Director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all Directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Directors can properly deliberate. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

14.13 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, in case of urgency or where other exceptional circumstances so require. Such written resolution shall consist of one or several documents containing the resolution and signed, manually or electronically by means of an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) by each Director. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

14.14 The Sole Director, or as the case may be, the Directors shall be entitled to receive notice of and attend all meetings of Shareholders of the Company as observer(s).

14.15 Article 14 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 15. Minutes of meetings of the Board or Minutes of resolutions of the Sole Director.

15.1 The resolutions passed by the Sole Director shall be documented by written minutes held at the Company's registered office.

15.2 The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman who presided at such meeting or any two (2) Directors present at such meeting. The minutes of the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

15.3 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two (2) Directors or the Sole Director (as the case may be).

Art. 16. Powers of the Board.

16.1 The Board or, as the case may be, the Sole Director is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorize and/or perform or cause to be performed all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company.

16.2 All powers not expressly reserved by the Company Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board or, as the case may be, the Sole Director.

Art. 17. Delegation of powers.

17.1 The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

17.2 The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a Director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative shall act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

17.3 The Board is also authorized to appoint a person, either Director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 18. Binding signatures.

18.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of any two (2) Directors or as the case may be, (ii) the sole signature of the Sole Director.

18.2 The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with article 17.1 above.

Art. 19. Conflict of interests.

19.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

19.2 Any Director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

19.3 In the event that any Director may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such Director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such Director's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting. This paragraph does not apply to a Sole Director.

19.4 For so long as the Company has a sole Director, the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has a personal and opposite interest to the interest of the Company shall be set forth in minutes which will be presented to the next following General Meeting.

19.5 The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company which are entered into on arm's length terms.

Art. 20. Indemnification.

20.1 The Company may indemnify any Director or officer and his/her heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him/her in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a Director or officer of the Company or of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he/her is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for fraud, gross negligence or wilful misconduct.

20.2 In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he/she may be entitled.

Art. 21. Audit.

21.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where required by law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six (6) years and shall be eligible for re-appointment.

21.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 22. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on January first (1st) and ends on December thirty-first (31st) of each year.

Art. 23. Annual Accounts.

23.1 Every year as of the accounting year's end, the Board or, as the case may be, the Sole Director will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Company Law.

23.2 At the latest one (1) month prior to the annual General Meeting, the Board or, as the case may be, the Sole Director will submit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by law to the statutory auditor(s) of the Company who will thereupon draw up its report.

23.3 At the latest fifteen (15) days prior to the annual General Meeting, the balance sheet, the profit and loss account, the reports of the Board and of the statutory auditor(s) and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the Shareholders during regular business hours.

Art. 24. Distributions.

24.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below such one-tenth (1/10).

24.2 Without prejudice to any provision in the Investment Agreement, the General Meeting shall determine the allocation of the remainder of the annual net profits and may decide to pay dividends from time to time as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy and within the limits of the Company Law.

24.3 The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board or, as the case may be, the Sole Director, and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board or, as the case may be, the Sole Director.

24.4 The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Company Law.

Art. 25. Dissolution.

25.1 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, bankruptcy, insolvency or any similar event affecting one (1) or several Shareholders.

25.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 12 above. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one (1) or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

25.3 The surplus, after realization of the assets and the payment of the liabilities, shall be distributed among the Shareholders proportionally to the Shares held by them.

Art. 26. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Company Law and, subject to any non-waivable provisions of the applicable law, any agreement entered into by the Shareholders from time to time.

Ninth Resolution:

The Meeting resolves to designate Mr. Jacques Le Foll, born in Paris, on 24 October 1946, residing at 105, avenue Victor Hugo, F-75116 Paris, previously appointed as Manager A of the Company, as B Director of the Company, effective as of the date the Meeting for a term which shall expire at the annual general meeting of the Shareholders to be held in 2018.

Tenth Resolution:

The Meeting acknowledges the resignation of Mr. Raoul Gufflet, appointed as Manager B of the Company, effective as of the date of the Meeting and resolves to grant him discharge (quitus) for the performance of his mandate from the date of his appointment until the date of his resignation.

Eleventh Resolution:

The Meeting resolves to appoint (i) Mr. Christophe Gaul, born in Messancy on 3 April 1977, professionally residing at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg as B Director, effective as of the date of the Meeting for a term which shall expire at the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2018; (ii) Speedy Invest Holding, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the RCS under number B 166.235, represented by Mr. Gauthier Ismail in quality of permanent representative, as B Director, effective as of the date of the Meeting for a term which shall expire at the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2018 and (iii) Blue Penny Holding, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the RCS under number B 166.238, represented by Mr. Raoul Gufflet in quality of permanent representative, as A Director, effective as of the date of the Meeting for a term which shall expire at the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2018.

Twelfth Resolution:

The Meeting resolves to appoint Ernst & Young S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2 Munsbach, L-5365 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under number B 47.771, as the Company's statutory auditor effective as of the date of the Meeting for a term which shall expire at the annual general meeting of the Shareholders to be held in 2013.

Thirteenth Resolution:

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any Authorized Representative, each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the above changes in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately four thousand Euro (EUR 4,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the appearing parties, who are known to the undersigned notary by their surnames, names, civil status and residence, the said appearing parties signed the present deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le huitième jour du mois de novembre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Speedy (Luxembourg) Holding, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) (RCS) sous le numéro B 166.287 et ayant un capital social de dix-sept mille huit cent cinquante-huit euros (EUR 17.858,-) (la Société). La Société a été constituée le 9 décembre 2011 suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 585 du 6 mars 2012. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 19 décembre 2011 suivant un acte de Maître Francis Kessler, prénoté, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 728 du 20 mars 2012.

Ont comparu:

1) Blue Penny Holding, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au RCS sous le numéro B 166.238 et ayant un capital social de deux cent cinquante-trois mille six cent trente euros (EUR 253.630,-) (Blue Penny Holding), représentée par Raoul Gufflet, agissant en sa qualité de gérant unique; et

2) Speedy Invest Holding, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au RCS sous le numéro B 166.235 et ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) (Speedy Invest Holding), représentée par Jacques Le Foll, agissant en sa qualité de gérant unique.

Les parties comparantes mentionnées aux points 1. et 2. ci-dessus sont les associés actuels de la Société et sont désignés ci-après comme les Associés.

Les Associés, représentés tels que décrits ci-dessus, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que dix-sept mille huit cent cinquante-huit (17.858) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société d'un montant de dix-sept mille huit cent cinquante-huit euros (EUR 17.858,-) sont dûment représentées à cette Assemblée, laquelle est partant régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour, reproduit ci-après;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinq cent soixante et onze mille quatre cent vingt-huit euros (EUR 571.428,-) dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de dix-sept mille huit cent cinquante-huit euros (EUR 17.858,-) représenté par dix-sept mille huit cent cinquante-huit (17.858) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par part sociale à cinq cent quatre-vingt-neuf mille deux cent quatre-vingt-six euros (EUR 589.286,-) par l'émission de cinq cent soixante et onze mille quatre cent vingt-huit (571.428) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par part sociale, lesquelles ont les mêmes droits et obligations que ceux attachés aux parts sociales existantes.

3. Souscriptions à et libération de l'augmentation du capital social telle que décrite au point 2. ci-dessus par des apports en nature.

4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 2. ci-dessus.

5. Décision de changer la forme juridique de la Société d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise en une société anonyme luxembourgeoise.

6. Modification de l'article 1 des Statuts qui sera dans sa version française, telle qu'adoptée au point 8. ci-dessous, renuméroté comme article 2 des Statuts, et qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Forme et Dénomination.**

2.1 La dénomination de la Société est "Speedy (Luxembourg) Holding". La Société est une société anonyme régie par les présents Statuts, la Loi sur les Sociétés et la législation applicable.

2.2 La Société peut avoir un Actionnaire Unique ou plusieurs Actionnaires. Toute référence aux Actionnaires dans les Statuts est une référence à l'Actionnaire Unique si la Société n'a qu'un (1) seul Actionnaire.»

7. Modification de l'objet social de la Société et de l'article 3 des Statuts qui aura, dans sa version française telle qu'adoptée sous le point 8. ci-dessous, la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet Social.**

3.1 L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations ou d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés et/ou entreprises. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et/ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. La Société peut conclure tout type de contrat de prêt et peut procéder à l'émission d'obligations, créances, certificats, actions, parts bénéficiaires, warrants, et de toute sorte de titres représentatifs de dette ou de capital.

3.3 La Société peut prêter des fonds comprenant, sans limitation, ceux résultant de ses emprunts et/ou de l'émission de titres représentatifs de dette ou de capital de toute sorte, à ses filiales, à des sociétés liées et/ou à toutes autres sociétés ou entités qu'elle juge appropriées.

3.4 La Société peut également garantir et accorder des garanties et des sûretés en faveur des tiers afin de garantir ses propres obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés liées ou toutes autre sociétés. La Société peut en outre consentir des garanties, nantir, céder ou grever de charge ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

3.5 La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières utiles ou nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet social.

8. Modification des articles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17 des Statuts afin de les adapter à la forme juridique d'une société anonyme, adoption d'une version anglaise des Statuts suivie d'une version française, refonte et renumérotation subséquentes des Statuts dans leur intégralité et, dans la mesure nécessaire, insertion et modification de titres dans les Statuts.

9. Décision de désigner M. Jacques Le Foll, précédemment nommé en tant que Gérant de Catégorie A de la Société, en tant qu'Administrateur B de la Société, avec prise d'effet à la date de l'Assemblée et pour une période expirant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société devant se tenir en 2018.

10. Prise d'acte de la démission de M. Raoul Gufflet, nommé en tant que Gérant de Catégorie B de la Société, avec prise d'effet à la date de l'Assemblée et décharge (quitus) pour l'exécution de son mandat.

11. Nomination de (i) M. Christophe Gaul en tant qu'Administrateur B, avec prise d'effet à la date de l'Assemblée et pour une période expirant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société devant se tenir en 2018; (ii) Speedy Invest Holding, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg et immatriculée au RCS sous le numéro B 166.235, représentée par M. Gauthier Ismail, en qualité de représentant permanent, en tant qu'Administrateur B, avec prise d'effet à la date de l'Assemblée et pour une période expirant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société devant se tenir en 2018 et (iii) Blue Penny Holding, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg et immatriculée au RCS sous le numéro B 166.238, représentée par M. Raoul Gufflet, en qualité de représentant permanent, en tant qu'Administrateur A de la Société, avec prise d'effet à la date de l'Assemblée et pour une période expirant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société devant se tenir en 2018.

12. Nomination de la société Ernst & Young S.A. en tant que commissaire aux comptes de la Société pour une période expirant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société devant se tenir en 2013.

13. Modification du registre des actionnaires de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à chaque administrateur de la Société (chacun un Représentant Autorisé), chacun individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société aux modifications ci-dessus dans le registre des actionnaires de la Société.

14. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première Résolution:

La totalité du capital social de la Société étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés présents se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué avant l'Assemblée.

Deuxième Résolution:

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq cent soixante et onze mille quatre cent vingt-huit euros (EUR 571.428,-) dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de dix-sept mille huit cent cinquante-huit euros (EUR 17.858,-), représenté par dix-sept mille huit cent cinquante-huit (17.858) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par part sociale à cinq cent quatre-vingt-neuf mille deux cent quatre-vingt-six euros (EUR 589.286,-), par l'émission de cinq cent soixante et onze mille quatre cent vingt-huit (571.428) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par part sociale, lesquelles ont les mêmes droits et obligations que ceux attachés aux parts sociales existantes.

Troisième Résolution:

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes ainsi que la libération intégrale de l'augmentation du capital comme suit:

Souscriptions - Libération

1) Blue Penny Holding, prénommée et représentée tel que décrit ci-dessus, déclare qu'elle souscrit à cent soixante et onze mille quatre cent vingt-huit (171.428) parts sociales de la Société et libère entièrement lesdites parts sociales par un apport en nature consistant en une créance d'un montant de huit cent cinquante-sept mille cent quarante-deux euros (EUR 857.142,-) (la Créance 1) qu'elle détient contre la Société.

L'apport en nature de la Créance 1 de Blue Penny Holding à la Société sera affecté comme suit:

(i) un montant de cent soixante et onze mille quatre cent vingt-huit euros (EUR 171.428,-) au compte capital social nominal de la Société; et

(ii) le surplus d'un montant de six cent quatre-vingt-cinq mille sept cent quatorze euros (EUR 685.714,-) au compte de réserve prime d'émission de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature de la Créance 1 est documentée entre autres par (i) les comptes intermédiaires de Blue Penny Holding au 8 novembre 2012 signés pour approbation par la gérance de Blue Penny Holding et (ii) un certificat émis à la date des présentes par la gérance de Blue Penny Holding et pris en considération et approuvé par la gérance de la Société. Il résulte de ce certificat que, à la date dudit certificat:

- les comptes intermédiaires ci-joints datés du 8 novembre 2012 (les Comptes Intérimaires 1) montrent une Créance 1 d'un montant d'au moins huit cent cinquante-sept mille cent quarante-deux euros (EUR 857.142,-) payable par la Société à Blue Penny Holding;

- Blue Penny Holding détient la Créance 1, est le seul ayant-droit de la Créance 1 et possède le pouvoir de disposer de la Créance 1;

- la Créance 1 est certaine et deviendra liquide et exigible à sa date d'échéance sans déduction aucune;

- fondée sur les principes comptables généralement acceptés, la Créance 1 apportée à la Société est, suivant les Comptes Intérimaires 1, d'au moins huit cent cinquante-sept mille cent-quarante-deux euros (EUR 857.142,-) et depuis la date des Comptes Intérimaires 1, aucun changement conséquent de nature à déprécier la valeur de l'apport fait à la Société ne s'est produit;

- la Créance 1 apportée à la Société est librement cessible par Blue Penny Holding à la Société et n'est sujette à aucune restriction ou grevée d'aucun nantissement ou gage ou toute autre sûreté qui pourrait limiter sa cession ou réduire sa valeur; et

- toutes les formalités pour céder la propriété de la Créance 1 à la Société ont été ou seront accomplies par Blue Penny Holding sans délai dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant l'apport de la Créance 1 par Blue Penny Holding à la Société; et lors de l'apport de la Créance 1 à la Société, la Société deviendra le seul propriétaire de la Créance 1, laquelle sera éteinte par voie de confusion conformément à l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois.

Ce certificat et une copie des Comptes Intérimaires 1, après avoir été signés ne varietur par les parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités d'enregistrement.

2) Speedy Invest Holding, prénommée et représentée tel que décrit ci-dessus, déclare qu'elle souscrit à quatre cent mille (400.000) nouvelles parts sociales et libère entièrement lesdites parts sociales par un apport en nature consistant en une créance d'un montant de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) (la Créance 2) qu'elle détient contre la Société.

L'apport en nature de la Créance 2 de Speedy Invest Holding à la Société sera affecté comme suit:

(i) un montant de quatre cent mille euros (EUR 400.000,-) au compte capital social nominal de la Société; et

(ii) le surplus d'un montant d'un million six cent mille euros (EUR 1.600.000,-) au compte de réserve prime d'émission de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature de la Créance 2 est documentée entre autres par (i) les comptes intérimaires de Speedy Invest Holding au 8 novembre 2012 signés pour approbation par la gérance de Speedy Invest Holding et (ii) un certificat émis à la date des présentes par la gérance de Speedy Invest Holding et pris en considération et approuvé par la gérance de la Société. Il résulte de ce certificat que, à la date dudit certificat:

- les comptes intérimaires ci-joints datés du 8 novembre 2012 (les Comptes Intérimaires 2) montrent une Créance 2 d'un montant d'au moins deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) payable par la Société à Speedy Invest Holding;

- Speedy Invest Holding détient la Créance 2, est le seul ayant-droit de la Créance 2 et possède le pouvoir de disposer de la Créance 2;

- la Créance 2 est certaine et deviendra liquide et exigible à sa date d'échéance sans déduction aucune;

- fondée sur les principes comptables généralement acceptés, la Créance 2 apportée à la Société est, suivant les Comptes Intérimaires 2, d'au moins deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) et depuis la date des Comptes Intérimaires 2, aucun changement matériel de nature à déprécier la valeur de l'apport fait à la Société ne s'est produit;

- la Créance 2 apportée à la Société est librement cessible par Speedy Invest Holding à la Société et n'est sujette à aucune restriction ou grevée d'aucun nantissement ou gage ou toute autre sûreté qui pourrait limiter sa cession ou réduire sa valeur; et

- toutes les formalités afin de céder la propriété de la Créance 2 à la Société ont été ou seront accomplies par Speedy Invest Holding sans délai dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant l'apport de la Créance 2 par Speedy Invest Holding à la Société et lors de l'apport de la Créance 2 à la Société, la Société deviendra le seul propriétaire de la Créance 2, laquelle sera éteinte par voie de confusion conformément à l'article 1300 du code civil luxembourgeois.

Ce certificat et une copie des Comptes Intérimaires 2, après avoir été signés ne varietur par les parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités d'enregistrement.

Quatrième Résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus et décide que cet article aura la teneur de l'article 6 des Statuts modifiés et refondus tel qu'adopté à la Huitième Résolution ci-dessous.

Cinquième Résolution:

L'Assemblée décide de changer la forme juridique de la Société, sans interruption de sa personnalité juridique, et d'adopter la forme d'une société anonyme conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les activités ainsi que l'objet social de la Société resteront les mêmes. Il résulte d'un rapport établi par FPS Audit S.à r.l., réviseur d'entreprises indépendant à Luxembourg, en date du 8 novembre 2012 que la valeur nette de la Société est au moins égale à un million six cent trente-deux mille sept cent quatre euros et trente-neuf cents (EUR 1.632.704,39).

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

«Sur base des procédures de vérification appliquées ci-dessus, rien n'a été porté à notre attention qui pourrait nous porter à croire que la valeur de la Société n'est pas au moins égale à la valeur nette comptable de la Société s'élevant à

EUR 1 632 704,39. Cette valeur nette d'inventaire est au moins égale au nombre et à la valeur nominale des actions devant être émises en contrepartie au moment de la conversion de Speedy (Luxembourg) Holding en une «Société Anonyme». Le capital social de la Société s'élève à EUR 589 286,00, représenté par 589 286 actions d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune, ce qui excède le capital minimum d'une «Société Anonyme» requis par la Loi.»

Le présent rapport restera annexé au présent acte.

La valeur nette de la Société étant d'un million six cent trente-deux mille sept cent quatre euros et trente-neuf cents (EUR 1.632.704,39), l'Assemblée décide de fixer le capital social à cinq cent quatre-vingt-neuf mille deux cent quatre-vingt-six euros (EUR 589.286), et d'allouer la somme d'un million quarante-trois mille quatre cent dix-huit euros et trente-neuf cents (EUR 1.043.418,39) au compte de prime d'émission.

Les cinq cent quatre-vingt-neuf mille deux cent quatre-vingt-six (589.286) parts sociales seront échangées contre quatre-vingt-neuf mille deux cent quatre-vingt-six (589.286) actions.

Les cinq cent quatre-vingt-neuf mille deux cent quatre-vingt-six (589.286) actions auront une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et sont souscrites par Blue Penny Holding et Speedy Invest Holding dans la même proportion qu'avant la transformation en société anonyme.

Sixième Résolution:

L'Assemblée décide de modifier en conséquence l'article 1 des Statuts qui sera dans sa version française, telle qu'adoptée à la Huitième Résolution ci-dessous, renuméroté comme article 2 des Statuts et qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 2. Forme et Dénomination.

2.1 La dénomination de la Société est "Speedy (Luxembourg) Holding". La Société est une société anonyme régie par les présents Statuts, la Loi sur les Sociétés et la législation applicable.

2.2 La Société peut avoir un Actionnaire Unique ou plusieurs Actionnaires. Toute référence aux Actionnaires dans les Statuts est une référence à l'Actionnaire Unique si la Société n'a qu'un (1) seul Actionnaire.»

Septième Résolution:

L'Assemblée décide de modifier l'objet social de la Société et l'article 3 des Statuts qui aura, dans sa version française telle qu'adoptée sous la Huitième Résolution ci-dessous, la teneur suivante:

« Art. 3. Objet Social.

3.1 L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations ou d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés et/ou entreprises. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et/ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. La Société peut conclure tout type de contrat de prêt et peut procéder à l'émission d'obligations, créances, certificats, actions, parts bénéficiaires, warrants et de titres représentatifs de dette ou de capital.

3.3 La Société peut prêter des fonds comprenant, sans limitation, ceux résultant de ses emprunts et/ou de l'émission de titres représentatifs de dette ou de capital de toute sorte, à ses filiales, à des sociétés liées et/ou à toutes autres sociétés ou entités qu'elle juge appropriées.

3.4 La Société peut également garantir et accorder des garanties et des sûretés en faveur des tiers afin de garantir ses propres obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés liées ou toutes autres sociétés. La Société peut en outre consentir des garanties, nantir, céder ou grever de charge ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

3.5 La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales industrielles ou financières utiles ou nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet social.»

Huitième Résolution:

En sus des modifications ci-dessus et en conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier les articles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17 des Statuts afin de les adapter à la forme juridique d'une société anonyme, d'adopter une version anglaise des Statuts suivie d'une traduction française, de refondre et de renuméroté les Statuts dans leur intégralité et dans la mesure nécessaire, d'insérer ou modifier les titres dans les Statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Définitions. En cas d'interprétation des présents statuts, à moins que le contexte ne le prévoit autrement, les termes suivant auront la signification suivante:

Accord d'Investissement	signifie tout accord d'investissement conclu par et entre les Actionnaires et la Société de temps à autre.
Actionnaires	signifie les personnes nommées dans le registre des actionnaires de la Société, conformément aux articles 39 et 40 de la Loi sur les Sociétés, en tant que détenteurs d'Actions de temps à autre et Actionnaire signifie n'importe lequel d'entre eux.
Actionnaire Unique	signifie la personne unique nommée dans le registre des actionnaires de la Société, conformément aux articles 39 et 40 de la Loi sur les Sociétés, en tant que seul détenteur des Actions de temps à autre.
Action en Option	a le sens attribué à ce terme à l'article 8.7.3.1.
Actions	signifie les actions nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.
Actions Transférées	a le sens attribué à ce terme à l'article 8.3.2.
Administrateur A	a le sens attribué à ce terme à l'article 13.3
Administrateur B	a le sens attribué à ce terme à l'article 13.3
Administrateur Unique	signifie l'administrateur unique de la Société.
Administrateurs	signifie l'/les Administrateur(s) A et l'/les Administrateur(s) B nommé(s) comme tels par l'Assemblée Générale et Administrateur signifie n'importe lequel d'entre eux.
Assemblée Générale	signifie l'assemblée générale des Actionnaires.
Autre Actionnaire	a le sens attribué à ce terme à l'article 8.3.2.
Budget Prévisionnel	a le sens attribué à ce terme dans l'Accord d'Investissement (le cas échéant).
Cessionnaire Proposé	a le sens attribué à ce terme à l'article 8.3.2.
Changement de Contrôle	a le sens attribué à ce terme à l'article 8.7.
Conseil	signifie le conseil d'administration de la Société constitué par les Administrateurs, si plusieurs Administrateurs ont été nommés.
Contrôle	signifie lorsqu'une personne physique ou morale possède l'un des droits suivants: (a) la majorité des droits de vote dans l'actionnariat d'une autre société, ou (b) le droit de nommer ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de gestion ou de surveillance d'une autre société lorsqu'elle est associée ou actionnaire de cette société, ou (c) lorsqu'elle est actionnaire ou associé d'une autre société et qu'elle contrôle seule la majorité des droits de vote dans cette société en vertu d'un accord conclu avec d'autres associés ou actionnaires de cette société. et Contrôles, Contrôlé(e) ou autres expressions similaires doivent être interprétées de la même façon.
Date de Clôture	signifie le 21 décembre 2011.
Date de Fin	a le sens attribué à ce terme à l'article 8.3.3.
Délai de Vente	a le sens attribué à ce terme à l'article 8.4.3.
Droit de Première Offre	a le sens attribué à ce terme à l'article 8.4.
Droit de Sortie Conjointe	a le sens attribué à ce terme à l'article 8.6.
Proportionnelle	
Filiales	signifie Speedy Investment Europe B.V., Speedy Holding France SAS, Speedy Investment SAS et Speedy France SAS et toute autre filiale pouvant être créée de temps à autre.
Fonds	signifie Blue Penny Holding, une société à responsabilité limitée, immatriculée au RCS sous le numéro B 166.238.
Groupe Speedy	signifie le groupe de sociétés composé de la Société et des Filiales.
JLF	signifie M. Jacques le Foll.
Jour Ouvrable	signifie toute journée (autre qu'un samedi ou un dimanche) pendant laquelle les banques commerciales sont normalement ouvertes au public en France, au Luxembourg et à l'île Maurice.
Loi sur les Sociétés	signifie la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre.
Matières Réservées aux	signifie les matières réservées suivantes exigeant une majorité spéciale d'approbation, comme stipulé dans l'article 12.11;
Actionnaires	1. Modification des Statuts;

	<ol style="list-style-type: none"> 2. Modification des droits de vote à l'intérieur de la Société et le capital social de la Société par quelque moyen que ce soit (y compris et entre autres par l'émission de nouvelles Actions, le rachat d'actions ou la réduction de capital); 3. Acquisition de toute nouvelle activité, actions ou autres titres et ce en dehors du cours normal des activités de la Société et/ou du budget annuel; 4. Les ventes ou les transactions portant sur les actifs de la Société et ce en dehors du cours normal des activités de la Société; 5. Toutes prises de décisions se rapportant à l'entrée dans une fusion, consolidation, partenariat, entreprise commune (joint venture) et à l'acquisition ou l'investissement dans d'autres activités ou sociétés; 6. Augmentation par tous les moyens de la taille du Conseil de la Société; 7. Passation d'une résolution relative à la liquidation de la Société. 8. Nomination ou révocation des Administrateurs du Conseil; 9. Tout changement dans la nature du commerce ou des activités de la Société; 10. Transfert de tout ou partie des actions, biens et/ou actifs de la Société, ou un contrat en ce sens; 11. Cessation des activités de la Société; 12. Tous les points ci-dessus dans la mesure où ceux-ci se rapportent aux Filiales.
Matières Réservées au Conseil	<p>signifie les matières réservées suivantes exigeant une majorité spéciale d'approbation, comme stipulé à l'article 14.10:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Approbation des budgets annuels et du Budget Prévisionnel; 2. Approbation de tout emprunt, prêt, avance ou facilité de crédit, effectué en dehors du budget annuel et d'un montant de plus de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) chacun; 3. Création de gage (ou autres sûretés similaires) sur tout actif de la Société ou sur les actions de ses Filiales; 4. Création de toute filiale / entreprise commune (joint-venture) / société liée en dehors du budget annuel; 5. Dépenses en développement ou dépenses d'investissement en dehors du budget annuel et d'un montant de plus de cent mille euros (EUR 100.000,-) chacune; 6. Approbation ou modification de la rémunération ou des termes du mandat des Administrateurs de la Société et ce en dehors du budget annuel; 7. Acquisition de propriétés et autres biens immobiliers, et ce en dehors du budget annuel; 8. Distribution et paiement de dividendes; 9. Paiement de frais de gestion ou autres rémunérations d'une nature similaire quelle que soit leur appellation; 10. Toute décision concernant tous les investissements (incluant les dépenses d'investissement) de la Société et de ses Filiales que le Conseil trouve pertinent pour le développement à moyen terme de la Société et de ses Filiales; 11. Transfert par tous moyens des actions de chacune des Filiales; 12. Intenter ou régler des litiges en dehors du cours normal des activités de la Société et ce pour une réclamation d'un montant supérieur à cent mille euros (EUR 100.000,-) par litige; 13. Fourniture de toutes garanties/indemnités autres que celles requises dans le cours normal des activités de la Société; 14. Conclusion de tout contrat ou accord d'une valeur de plus de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) et ce en dehors du cours normal des activités de la Société; 15. Conclusion de tout contrat ou engagement dans une transaction avec une partie liée d'une valeur de plus de cent mille euros (EUR 100.000,-); 16. Recrutement d'un employé ou modification des termes de cet emploi lorsque les émoluments dépassent cent mille euros (EUR 100.000,-) par an; 17. Adoption de plans d'intéressement ou d'option sur actions; 18. Tous les points ci-dessus dans la mesure où ceux-ci sont relatifs aux Filiales.
MCB	signifie The Mauritius Commercial Bank Ltd., la Banque Commerciale de l'île Maurice
Notice d'Arrêt	a le sens attribué à ce terme à l'article 8.3.3.
Notice de Prémption	a le sens attribué à ce terme à l'article 8.3.3
Notice d'Option	a le sens attribué à ce terme à l'article 8.7.3.3.
Notice de Vente	a le sens attribué à ce terme à l'article 8.5.1.
Notice de Sortie Conjointe	a le sens attribué à ce terme à l'article 8.6.1
Notice de Sortie Conjointe	a le sens attribué à ce terme à l'article 8.7.2.1.

Totale	
Notice de Transfert	a le sens attribué à ce terme à l'article 8.3.2.
Option de Vente	a le sens attribué à ce terme à l'article 8.7.3.1.
Période de Verrouillage de JFL	a le sens attribué à ce terme à l'article 8.8.
Période de Verrouillage de SIH	a le sens attribué à ce terme à l'article 8.8.
Personne Morale	a le sens attribué à ce terme à l'article 13.2.
Plan de Sortie	a le sens attribué à ce terme à l'Accord d'Investissement (le cas échéant).
Président	signifie le président du Conseil de temps à autre.
Prêt du Promoteur	signifie un financement bancaire avec garanties d'un montant de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) devant être mis à disposition par MCB à un véhicule ad hoc ayant comme actionnaire majoritaire JLF.
RCS	signifie le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg).
Réunions Trimestrielles	a le sens attribué à ce terme à l'article 14.3.
SIH	signifie Speedy Invest Holding, une société à responsabilité limitée immatriculée au RCS sous le numéro B 166.235.
Société	signifie Speedy (Luxembourg) Holding.
Statuts	signifie les présents statuts de la Société, tels que modifiés de temps à autre.
Vendeur	a le sens attribué à ce terme à l'article 8.3.2.

Art. 2. Forme et Dénomination.

2.1 La dénomination de la Société est "Speedy (Luxembourg) Holding". La Société est une société anonyme régie par les présents Statuts, la Loi sur les Sociétés et la législation applicable.

2.2 La Société peut avoir un Actionnaire Unique ou plusieurs Actionnaires. Toute référence aux Actionnaires dans les Statuts est une référence à l'Actionnaire Unique si la Société n'a qu'un (1) seul Actionnaire.

Art. 3. Objet Social.

3.1 L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations ou d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés et/ou entreprises. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et/ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. La Société peut conclure tout type de contrat de prêt et peut procéder à l'émission d'obligations, créances, certificats, actions, parts bénéficiaires, warrants et de titres représentatifs de dette ou de capital.

3.3 La Société peut prêter des fonds comprenant, sans limitation, ceux résultant de ses emprunts et/ou de l'émission de titres représentatifs de dette ou de capital de toute sorte, à ses filiales, à des sociétés liées et/ou à toutes autres sociétés ou entités qu'elle juge appropriées.

3.4 La Société peut également garantir et accorder des garanties et des sûretés en faveur des tiers afin de garantir ses propres obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés liées ou toutes autres sociétés. La Société peut en outre consentir des garanties, nantir, céder ou grever de charge ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

3.5 La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières utiles ou nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée de la Société. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège Social.

5.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré vers toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale adoptée selon la manière requise en cas de modification des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 12 ci-dessous. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg-Ville par une résolution du Conseil ou, dans le cas d'un Administrateur unique, par une décision de l'Administrateur Unique.

5.2 Le Conseil ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique, peut également créer des succursales, des filiales ou d'autres bureaux en tous lieux qu'il jugera appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

5.3 Lorsque le Conseil ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée

entre le siège social de la Société et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social de la Société à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures temporaires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 6. Capital Social.

6.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à cinq cent quatre-vingt-neuf mille deux cent quatre-vingt-six euros (589.286,-), représenté par cinq cent quatre-vingt-neuf mille deux cent quatre-vingt-six (589.286) Actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

6.2 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant selon la manière requise en cas de modification des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 12 ci-dessous.

Art. 7. Actions.

7.1 Toutes les Actions sont nominatives et resteront sous forme nominative.

7.2 Un registre de(s) Actionnaire(s) de la Société est tenu au siège social, où il peut être consulté par tout Actionnaire. Ce registre contient le nom de tout Actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'Actions qu'il détient, les montants libérés pour chacune de ces Actions, ainsi que la mention des cessions d'Actions et les dates de ces cessions. La propriété des Actions est établie par inscription dans ledit registre.

7.3 Des certificats constatant ces inscriptions peuvent être émis aux Actionnaires et ces certificats, s'ils sont émis, seront signés par le Président ou par deux (2) membres du Conseil ou, le cas échéant, par l'Administrateur Unique.

7.4 La Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Action. Dans le cas où une Action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits attachés à cette Action jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propiétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

7.5 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites prévues par la Loi sur les Sociétés.

Art. 8. Cessions des Actions.

8.1 Engagement spécial

La Société n'inscrira aucun transfert d'Actions effectué en contravention des dispositions de cet article 8.

8.2 Transferts

8.2.1. Les Actions sont librement cessibles sauf stipulation contraire des Statuts et/ou de l'Accord d'Investissement (le cas échéant). La cession d'Actions peut s'effectuer par une déclaration écrite de cession inscrite au registre de(s) Actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de cession devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par les personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créance.

8.2.2 La Société peut également accepter comme preuve de cession d'Actions d'autres instruments de cession, dans lequel les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis et jugés suffisants par la Société.

8.3 Droits de préemption sur transferts

8.3.1 Sauf stipulation contraire des présents Statuts, le droit de préemption prévu dans cet article 8.3 est applicable jusqu'au 31 décembre 2014. S'il n'est pas exercé durant cette période (même si l'exercice d'un droit de même nature peut intervenir après cette période), le droit de préemption prévu dans cet article 8.3 s'éteindra et tout transfert d'Actions effectué par la suite sera soumis aux autres dispositions de cet article 8.

8.3.2. Si le Fonds désire vendre ses Actions (le Vendeur) à un tiers acquéreur (le Cessionnaire Proposé), il doit tout d'abord proposer à SIH (l'Autre Actionnaire) le droit d'acheter ces Actions aux mêmes termes et conditions (en particulier en ce qui concerne le prix, la forme et les options quant à la contrepartie et le paiement) conformément à la procédure suivante:

Suivant la réception d'une offre ferme pour les Actions faite de bonne foi par le Cessionnaire Proposé et sous réserve que le Vendeur accepte les termes de cette offre, ce dernier doit notifier le transfert d'actions proposé à l'Autre Actionnaire (la Notice de Transfert). La Notice de Transfert doit comprendre les informations suivantes:

(a) le nom (ou dénomination sociale) et l'adresse (ou siège social) du Cessionnaire Proposé et le(s) nom(s) du ou des personne(s) ayant le Contrôle ultime du Cessionnaire Proposé (si applicable);

(b) le nombre d'Actions devant être transférées par le Vendeur (les Actions Transférées);

(c) le prix proposé pour les Actions Transférées;

(d) les termes et conditions du paiement de la contrepartie des Actions Transférées;

8.3.3 Dans le (1) mois suivant la réception de la Notice de Transfert (la Date de Fin), l'Autre Actionnaire peut notifier au Vendeur par écrit (la Notice de Préemption), sa décision d'exercer son droit de préemption sur les Actions Transférées, dans ce cas l'Autre Actionnaire doit envoyer une copie de la Notice de Préemption à la Société. La Notice de Préemption doit spécifier le nombre maximum d'Actions Transférées que le bénéficiaire du droit de préemption s'engage irrévocablement à acheter au prix spécifié dans la Notice de Transfert.

Le prix doit être payé au Vendeur par l'Autre Actionnaire prioritaire dans un délai de quinze (15) Jours Ouvrables suivant la réception de la Notice de Prémption par le Vendeur.

8.3.4 Dans le cas où la Notice de Prémption se réfère à moins d'Actions que le nombre d'Actions Transférées, le Vendeur est libre de transférer les Actions Transférées au Cessionnaire Proposé.

8.3.5 Dans le cas où l'Autre Actionnaire n'a pas exercé son droit de prémption, le Vendeur peut transférer les Actions Transférées dans un délai d'un (1) mois à partir de la Date de Fin. Les termes et conditions de ce transfert, particulièrement eu égard au prix, ne doivent pas être plus favorables au Vendeur que ceux exposés dans la Notice de Transfert, sous peine de déclencher une nouvelle procédure de prémption concernant les Actions Transférées devant être transférées par le Vendeur nonobstant les dispositions de l'article 8.3.1.

8.4 Droit de Première Offre

8.4.1 SIH possède un droit de première offre (le Droit de Première Offre) dans le cas où le Fonds déciderait de vendre tout ou partie de ses Actions dans la Société. Ce Droit de Première Offre sera effectif à partir du 1^{er} janvier 2015.

8.4.2 Si le Fonds souhaite vendre tout ou partie de ses Actions dans la Société, il doit négocier de bonne foi avec SIH dans le but de vendre les Actions concernées de la Société à SIH.

8.4.3 Si aucun accord n'est trouvé sur la vente proposée, le Fonds pourra offrir ces mêmes actions à un Cessionnaire Proposé, dans les six (6) mois suivant le refus de SIH (le Délai de Vente), sous réserve que les termes et conditions de ce transfert, notamment eu égard au prix, ne soient pas plus favorables pour le Fonds que ceux proposés à SIH.

8.4.4 Si la vente au Cessionnaire Proposé n'est pas acceptée par ce dernier dans la période du Délai de Vente et si le Fonds désire encore vendre ses Actions, il devra alors renégocier de bonne foi avec SIH au sujet de la vente de ses Actions et, de même, si aucun accord n'est trouvé avec SIH sur la vente proposée, la procédure contenue dans cet article 8.4 s'appliquera de nouveau à cette vente, et ainsi de suite.

8.4.5 Afin de dissiper tout doute, seule l'acceptation des termes et conditions proposés par le Fonds (sans tenir compte des conditions applicables précédemment) doit intervenir pendant le Délai de Vente, en gardant à l'esprit que la réalisation de la vente peut intervenir après le Délai de Vente.

8.5 Droit de Cession Forcée

8.5.1 Droit de Cession Forcée du Fonds

(a) Sous réserve du respect du Droit de Première Offre, le Fonds a un Droit de Cession Forcée qui sera effectif à partir du 1^{er} janvier 2015.

(b) Si le Fonds reçoit une offre d'acquisition portant sur la totalité du capital social de la Société de la part d'un Cessionnaire Proposé, il peut donner à l'Autre Actionnaire un délai d'un (1) mois moyennant une notification écrite, lui demandant de vendre la totalité des Actions qu'il détient dans la Société au Cessionnaire Proposé (la Notice de Vente).

(c) Suite à la réception de la Notice de Vente, l'Autre Actionnaire sera tenu de réaliser la vente de ses propres Actions simultanément à la vente des Actions du Fonds et dans les mêmes conditions, toujours sous réserve que cette vente se réalise de bonne foi et selon les conditions du marché et que le prix proposé soit au moins égal à la valeur de marché de la Société.

8.5.2 Droit de Cession Forcée de SIH

(a) SIH a un Droit de Cession Forcée sous réserve du respect de la Période de Verrouillage de SIH.

(b) Si SIH reçoit une offre d'acquisition portant sur la totalité du capital social de la Société de la part d'un Cessionnaire Proposé, il peut signifier au Fonds une Notice de Vente demandant au Fonds de vendre la totalité des Actions que celui-ci détient dans la Société au Cessionnaire Proposé.

(c) Suite à la réception de la Notice de Vente, le Fonds sera tenu de réaliser la vente de ses propres Actions simultanément à la vente des Actions de SIH et dans les mêmes conditions, toujours sous réserve que cette vente se réalise de bonne foi et selon les conditions du marché et que le prix proposé soit au moins égal à la valeur de marché de la Société.

8.6 Droit de Sortie Conjointe Proportionnelle

8.6.1 Sous réserve du respect de la Période de Verrouillage de SIH, dans le cas où SIH proposerait ou recevrait une offre, de vendre ses Actions à un Cessionnaire Proposé et que cette vente, une fois réalisée, n'entraînerait pas un Changement de Contrôle, SIH doit aviser le Fonds de cette offre par écrit, endéans un (1) mois suivant la réception de ladite offre (la Notice de Sortie Conjointe).

8.6.2 Suite à la réception de la Notice de Sortie Conjointe, le Fonds a le droit mais pas l'obligation d'exiger de SIH (qui lui sera alors tenu) d'acheter ou de faire en sorte que le Cessionnaire Proposé achète une partie des Actions détenue par le Fonds en-dehors des Actions Transférées calculée selon la formule suivante:

[Nombre d'Actions Transférées / Nombre total d'Actions détenues par SIH] X Nombre d'Actions détenues par le Fonds

8.6.3 La vente des Actions du Fonds (telle que calculée ci-dessus) doit avoir lieu dans les mêmes termes et conditions que celle accordées et payées à SIH.

L'exercice par le Fonds du Droit de Sortie Conjointe Proportionnelle doit être effectué par une notification écrite envoyée à cet effet par le Fonds à SIH dans un délai de quinze (15) Jours Ouvrables après la réception de la Notice de Sortie Conjointe. La vente des Actions de SIH et des Actions du Fonds doit être réalisée simultanément.

8.7 Changement de Contrôle

8.7.1 Cadre

Un Changement de Contrôle est supposé se produire si la personne ou les personnes qui Contrôlaient la Société ou SIH à la Date de Clôture (à savoir SIH et JLF respectivement) cesse(nt) de les Contrôler ou si toute(s) personne(s) acquiert/acquièrent leur(s) Contrôle(s).

8.7.2 Sortie Conjointe Totale

8.7.2.1 Sous réserve du respect de la Période de Verrouillage de SIH, dans le cas où SIH proposerait ou recevrait une offre, de vendre ses Actions à un Cessionnaire Proposé et que cette vente, une fois réalisée, entraînerait un Changement de Contrôle, SIH doit aviser le Fonds de cette offre par écrit, endéans un (1) mois suivant la réception de ladite offre (la Notice de Sortie Conjointe Totale).

8.7.2.2 Suite à la réception de la Notice de Sortie Conjointe Totale, le Fonds a le droit mais pas l'obligation d'exiger de SIH (qui lui sera alors tenu) d'acheter ou de faire en sorte que le Cessionnaire Proposé achète ses Actions (en totalité et non en partie), dans les mêmes termes et conditions que celles accordées et payées à SIH.

8.7.2.3 L'exercice par le Fonds du Droit de Sortie Conjointe Totale doit être effectué par une notification écrite envoyée à cet effet par le Fonds à SIH dans un délai de quinze (15) Jours Ouvrables après la réception de la Notice de Sortie Conjointe Totale. La vente des Actions de SIH et des Actions du Fonds doit être réalisée simultanément.

8.7.3 Option de Vente

8.7.3.1 Le Fonds a l'option (l'Option de Vente), en cas de Changement de Contrôle de SIH, d'exiger de SIH d'acheter les Actions du Fonds (en totalité et non en partie) (les Actions en Option) ou de les proposer à un tiers; cette Option de Vente sera effective à partir du 1^{er} juillet 2014.

8.7.3.2 Le prix de transfert des Actions en Option doit être: (i) la valeur de marché de la Société (mais sans rabais pour participation minoritaire) telle que déterminée par un expert indépendant nommé par les commissaires aux comptes de la Société, ou si il n'y a pas de commissaire aux comptes, par un expert indépendant nommé par le Président de l'IRE à la demande du Fonds; ou (ii) le prix auquel le Changement de Contrôle a eu lieu, en prenant en compte la valeur la plus élevée.

8.7.3.3 L'Option de Vente, par la présente acceptée par SIH, doit être effectuée par une notification écrite (la Notice d'Option) envoyée à cet effet par le Fonds dans un délai de quinze (15) Jours Ouvrables après que le Fonds a été informé, ou a découvert l'existence d'un Changement de Contrôle. Suite à la réception d'une telle Notice d'Option, SIH devra réaliser la vente des Actions en Option endéans un (1) mois après la réception de la Notice d'Option.

8.8 Période de Verrouillage

Aussi longtemps que le Fonds aura un intérêt dans la Société (que ce soit par la détention d'Actions dans son capital ou autrement), les périodes de verrouillage suivantes doivent s'appliquer:

(a) JLF doit conserver (par tous les moyens) le Contrôle de SIH et ne doit pas vendre, grever de sûretés ou autrement disposer de ses actions (détenues directement ou indirectement) dans SIH, sans un consentement écrit du Fonds, jusqu'au 30 juin 2014 (la Période de Verrouillage de JLF); étant précisé toutefois que JLF peut offrir ses actions dans SIH comme garantie du refinancement du Prêt du Promoteur;

et

(b) SIH doit conserver (par tous les moyens) le Contrôle de la Société et ne doit pas vendre, grever de sûretés ou autrement disposer de ses actions (détenues directement ou indirectement) dans la Société, sans le consentement écrit du Fonds, jusqu'au 30 juin 2014 (la Période de Verrouillage de SIH); étant précisé toutefois que SIH peut offrir ses actions dans la Société comme garantie du refinancement du Prêt du Promoteur.

Art. 9. Actionnaires. La Société peut avoir un Actionnaire Unique ou des Actionnaires. Si la Société a un (1) Actionnaire Unique, toute référence aux Actionnaires dans les Statuts doit être comprise comme une référence à l'Actionnaire Unique et l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale.

Art. 10. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'entière des Actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 11. Assemblée Générale annuelle - Autres assemblées générales.

11.1 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations, le troisième mardi du mois de juin de chaque année à 16.00 heures. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

11.2 Nonobstant ce qui précède, l'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Conseil ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique, constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

11.3 Les autres assemblées des Actionnaires pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation aux assemblées concernées.

11.4 Tout Actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'assemblée peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle assemblée.

Art. 12. Délais de convocation, Quorum, Avis de convocation, Procurations et Vote.

12.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sur les Sociétés sont applicables aux avis de convocation et à la conduite des Assemblées Générales, dans la mesure où il n'en est pas stipulé autrement dans les Statuts.

12.2 Le Conseil ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique, ainsi que le commissaire aux comptes peuvent convoquer une Assemblée Générale.

12.3 Ils seront contraints de la convoquer pour que l'Assemblée Générale soit tenue dans le délai d'un (1) mois, si des Actionnaires représentant un dixième (1/10^{ème}) du capital social souscrit de la Société le demandent par écrit avec une indication de l'ordre du jour.

12.4 Un ou plusieurs Actionnaires représentant au moins un dixième (1/10^{ème}) du capital social souscrit de la Société peut/peuvent demander l'insertion d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale. Cette demande doit être adressée à la Société au moins cinq (5) jours avant l'Assemblée Générale concernée.

12.5 Les avis de convocations pour chaque Assemblée Générale doivent contenir l'ordre du jour et doivent prendre la forme d'annonces publiées deux fois, avec un intervalle minimum de huit (8) jours calendaires, et pas moins de huit (8) Jours Ouvrables avant l'assemblée dans le Mémorial luxembourgeois et dans un journal luxembourgeois.

12.6 Les avis de convocation par courrier sont envoyés au moins vingt et un (21) jours avant l'assemblée aux Actionnaires figurant dans le registre.

12.7 Dans le cas où toutes les Actions sont nominatives, les avis de convocations peuvent être envoyés par lettres recommandées.

12.8 Si tous les Actionnaires sont présents et/ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale pourra être tenue sans convocation préalable.

12.9 L'Assemblée Générale peut valablement délibérer seulement si soixante-quinze pour cent (75%) du capital social votant est présent ou représenté.

12.10 Sauf dispositions contraires contenues dans la loi ou dans les Statuts, lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée, les décisions seront valablement prises par une majorité simple des présents ou représentés et votants.

12.11 Toutes résolutions ou décisions concernant les Matières Réservées aux Actionnaires ne seront valablement prises que par un vote d'approbation des Actionnaires représentant au moins quatre-vingt pourcent (80%) du capital social votant de la Société.

12.12 Si le quorum n'est pas atteint pour une assemblée modifiant les Statuts, une seconde assemblée pourra être convoquée tel que prévu par les Statuts par le biais d'annonces publiées deux fois, avec un intervalle minimum de quinze (15) jours, et quinze (15) jours avant l'assemblée dans le Mémorial luxembourgeois et dans deux (2) journaux luxembourgeois. Cet avis de convocation doit reproduire l'ordre du jour et indiquer la date et les résultats de l'assemblée précédente. La seconde assemblée délibérera valablement sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

12.13 Si le quorum n'est pas atteint pour une assemblée qui ne délibère pas sur une Matière Réservée aux Actionnaires, (i) l'assemblée doit être ajournée au même jour de la semaine suivante aux mêmes lieu et horaire et (ii) à l'assemblée ajournée, si le quorum n'est pas atteint dans les trente (30) minutes suivant l'heure prévu de l'assemblée, les Actionnaires présent constitueront le quorum et pourront adopter les résolutions contenues dans l'ordre du jour. La seconde assemblée délibérera valablement peu importe le capital social représenté.

12.14 Un Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique (qui est conforme à la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, Actionnaire ou non.

12.15 Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Actionnaires dans la Société exigent l'accord unanime des Actionnaires.

12.16 Chaque Action donne droit à un vote aux Assemblées Générales.

12.17 Les Actionnaires peuvent voter par écrit (par le biais de bulletins de vote) sur les résolutions soumises à l'Assemblée Générale à condition que les bulletins de vote comportent (i) le nom, le prénom, l'adresse et la signature de l'actionnaire concerné, (ii) l'indication des Actions pour lesquelles l'Actionnaire exercera le droit de vote, (iii) l'ordre du jour tel que mentionné dans l'avis de convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque point à l'ordre du jour. Pour être pris en compte, les originaux des bulletins de vote doivent être reçus par la Société avant l'Assemblée Générale.

12.18 Avant de commencer toute délibération, l'Assemblée Générale doit élire un président de l'Assemblée Générale. Le président doit nommer un secrétaire et les Actionnaires doivent nommer un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

12.19 Le procès-verbal de l'Assemblée Générale sera signé par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout Actionnaire qui le souhaite.

12.20 Cependant, dans le cas où les décisions de l'Assemblée Générale auraient besoin d'être certifiées, les copies ou extraits pour utilisation en justice ou ailleurs doivent être signés par le président de l'Assemblée Générale.

Art. 13. Administration.

13.1 Aussi longtemps que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique qui n'a pas besoin d'être Actionnaire.

Lorsque la Société a plus d'un Actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil composé d'au moins trois (3) Administrateurs qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires. L'Administrateur Unique et les membres du Conseil doivent être nommés pour un terme ne dépassant pas six (6) années et sont rééligibles.

13.2 Si une personne morale est nommée en tant qu'Administrateur (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner une personne physique en tant que représentant permanente qui représentera la Personne Morale en tant qu'Administrateur Unique ou membre du Conseil en vertu de l'article 51bis de la Loi sur les Sociétés.

13.3 Aussi longtemps que le Fonds aura un intérêt financier dans la Société (que ce soit par la détention d'Actions ou autrement), le Conseil sera composé et ses membres seront nommés comme suit:

(a) un (1) Administrateur (l' Administrateur A) devant être nommé conformément à l'article 13.4 ci-dessous;

(b) les autres Administrateurs (les Administrateurs B) devant être nommés conformément à l'article 13.5 ci-dessous.

13.4 Sous réserve des dispositions de l'Accord d'Investissement (le cas échéant), le Fonds peut, par une notification écrite à la Société (avec copie à SIH) signée par le Fonds ou un responsable dûment autorisé, proposer de temps à autre une (1) ou plusieurs personnes pour être nommée(s) par l'Assemblée Générale en tant qu'Administrateur A. De la même façon, il doit avoir le droit exclusif de demander la révocation d'un Administrateur A et de proposer la nomination d'une autre personne en remplacement de cet Administrateur A.

13.5 SIH a le droit exerçable par une notification écrite à la Société (avec copie au Fonds) signée par SIH ou un responsable dûment autorisé, de proposer de temps à autre deux (2) ou plusieurs personnes pour être nommées par l'Assemblée Générale en tant qu'Administrateurs B.

13.6 Le Fonds a le droit de proposer un observateur au Conseil non votant, sous réserve de l'approbation préalable du Conseil, cette approbation ne devant pas être refusée sans motif valable.

Le Fonds a également le droit de nommer une (1) ou plusieurs personnes comme représentant(s) agissant comme membre(s) à part entière de tous comités du Conseil créés de temps à autre par le Conseil.

L'Administrateur A et tous les représentants du Fonds désignés ou nommés conformément aux dispositions des articles 13.4 et 13.6 peuvent rapporter au Fonds toutes les informations nécessaires au contrôle de l'investissement du Fonds dans la Société.

13.7 Le(s) Administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale détermine également le nombre d'Administrateurs conformément aux articles 13.3, 13.4 et 13.5 ci-dessus, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un Administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par une résolution prise par l'Assemblée Générale.

13.8 En cas de vacance d'un poste d'Administrateur à la suite du décès, retraite ou autrement, les Administrateurs restants peuvent nommer par un vote à la majorité un Administrateur pour combler le poste vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. Tout Administrateur ainsi nommé est élu au sein d'une liste de candidats proposée par l'Actionnaire qui avait proposé le candidat à remplacer. En cas d'absence d'Administrateurs restants, une Assemblée Générale doit rapidement être convoquée par le commissaire aux comptes et être tenue afin de nommer les nouveaux Administrateurs.

Art. 14. Réunions du Conseil.

14.1 Le Conseil doit nommer un Président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, Administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil, des résolutions passées en Assemblées Générales ou, en cas d'Actionnaire Unique, des résolutions passées par l'Actionnaire Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil. En son absence, les autres Administrateurs nommeront par un vote à la majorité simple des Administrateurs présents et/ou représentés à la réunion en question un autre Président pro tempore qui présidera cette réunion.

14.2 Le Conseil se réunira sur convocation du Président ou par tout Administrateur, au lieu indiqué dans l'avis de convocation de la réunion.

14.3 Sous réserve de l'article 14.4 ci-dessous, le Conseil doit se réunir au moins une fois par trimestre et ces réunions (les Réunions Trimestrielles) doivent être convoquées endéans trente (30) jours à partir de la fin du trimestre précédent.

14.4 Aux Réunions Trimestrielles, les Administrateurs doivent examiner les états financiers et/ou les comptes de gestion ainsi que toute annexe afférente, les statistiques opérationnelles ordinaires et les questions opérationnelles et stratégiques se rapportant aux activités de la Société et de ses Filiales durant le trimestre précédent. Afin d'assister les

Administrateurs dans cette tâche, la Société devra fournir ou faire en sorte de fournir à tous les Administrateurs les informations opérationnelles se rapportant au Groupe Speedy et comprenant:

(a) les comptes de gestion trimestriels détaillés, incluant un bilan, un compte de profits et pertes et un état de la trésorerie;

(b) des états financiers prévisionnels pour le trimestre à venir (compte de profits et pertes, état de trésorerie prévisionnel et bilans);

(c) le budget pour l'année sociale à venir, découpé en périodes trimestrielles et devant inclure un bilan, un compte de profits et pertes, un état de la trésorerie et devant être présentés au moins un mois avant le début de l'année sociale à la réunion du conseil d'administration de la Société appelée à examiner et à se prononcer sur le budget;

(d) un rapport trimestriel résumant le progrès, les perspectives majeures et les questions stratégiques; et

(e) une évaluation/une mise à jour/un réajustement semestriel(s) du Plan de Sortie.

14.5 Une réunion du Conseil appelée à se prononcer sur l'approbation des budgets (dépenses d'investissement et dépenses d'exploitation) de chaque année sociale doit se tenir au moins quatre (4) semaines avant le début de cette année sociale.

14.6 Un avis de convocation écrit pour toute réunion du Conseil doit être donné à tous les Administrateurs au moins sept (7) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la période de préavis sera de quarante-huit (48) heures et la nature de cette urgence sera mentionné brièvement dans la convocation de la réunion du Conseil.

14.7 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable écrite si tous les Administrateurs sont présents et/ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite par l'accord de chaque Administrateur donné par écrit soit en original, soit par télécopie, télégramme ou par courriel muni d'une signature électronique (qui est conforme à la loi luxembourgeoise). Une convocation écrite ne sera pas requise pour une réunion se tenant aux lieux et places prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

14.8 Tout Administrateur peut se faire représenter lors d'une réunion du Conseil en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (qui est conforme à la loi luxembourgeoise), un autre Administrateur comme son mandataire.

14.9 Le Conseil ne peut délibérer et voter valablement que si au moins deux (2) de ses Administrateurs sont présents et/ou représentés comprenant au moins un Administrateur A.

Si le quorum n'est pas atteint (i) la réunion doit être ajournée au même jour de la semaine suivante aux mêmes lieux et heures et (ii) à la réunion ajournée, si le quorum n'est pas atteint dans les trente (30) minutes suivant l'heure prévue de la réunion, les Administrateurs présents constitueront le quorum et pourront adopter les décisions inscrites à l'ordre du jour. Un Administrateur peut représenter plus qu'un de ses collègues, à condition que deux (2) Administrateurs au moins soient présents à la réunion ou y participent par un moyen de communication qui est autorisé par les Statuts ou par la Loi sur les Sociétés.

14.10 Les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents et/ou représentés. Toutes décisions concernant, directement ou indirectement, une des Matières Réservées au Conseil ne peuvent valablement être prises sans l'approbation d'un Administrateur A.

14.11 Le Président de la réunion n'a pas de voix prépondérante en cas de parité des votes.

14.12 Tout Administrateur peut participer à la réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les Administrateurs peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne. Une réunion du Conseil qui se tient par les biais de tels moyens de communication sera considérée comme s'étant tenue au Luxembourg.

14.13 Nonobstant les dispositions qui précèdent, en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles le justifiant, une résolution du Conseil peut également être prise par écrit. Une telle résolution écrite doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s), manuellement ou électroniquement par une signature électronique (qui est conforme à la loi luxembourgeoise) par tous les Administrateurs. La date d'une telle résolution est la date de la dernière signature.

14.14 L'Administrateur Unique, ou le cas échéant, les Administrateurs sont autorisés à recevoir une convocation et de participer à toute assemblée des Actionnaires de la Société en tant qu'observateur(s).

14.15 L'article 14 ne s'applique pas dans le cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 15. Procès-verbaux des réunions du Conseil ou Procès-verbaux des résolutions de l'Administrateur Unique.

15.1 Les résolutions prises par l'Administrateur Unique sont consignées dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

15.2 Les procès-verbaux des réunions du Conseil sont signés par le Président qui aura assumé la présidence de cette réunion ou par deux (2) Administrateurs ayant assisté à la réunion. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique sont signés par l'Administrateur Unique.

15.3 Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, deux (2) Administrateurs ou l'Administrateur Unique (le cas échéant).

Art. 16. Pouvoirs du Conseil.

16.1 Le Conseil ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et autoriser et/ou exécuter ou faire exécuter tous les actes de disposition et d'administration correspondant à l'objet social de la Société.

16.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique.

Art. 17. Délégation de pouvoirs.

17.1 Le Conseil peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

17.2 Le Conseil peut nommer une personne, Actionnaire ou non, Administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

17.3 Le Conseil est aussi autorisé à nommer une personne, Administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 18. Signatures autorisées.

18.1 La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) les signatures conjointes de deux (2) Administrateurs ou le cas échéant (ii) la signature individuelle de l'Administrateur Unique.

18.2 La Société est également engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou la signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou par l'Administrateur Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature, selon le cas, de la personne nommée à cet effet conformément à l'article 17.1 ci-dessus.

Art. 19. Conflit d'intérêts.

19.1 Aucun contrat ou autre opération entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société aurai(en)t un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou est(sont) administrateur(s), actionnaire(s), fondé(s) de pouvoir ou employé(s) d'une telle autre société ou entité.

19.2 Tout Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de son affiliation avec cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

19.3 Au cas où un Administrateur aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque opération de la Société, cet Administrateur devra informer le Conseil de son intérêt personnel et contraire et il ne participera pas aux délibérations et ne prendra pas part au vote sur cette opération; un rapport devra être fait au sujet de cette opération et de l'intérêt personnel de cet Administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas à l'Administrateur Unique.

19.4 Tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique, des procès-verbaux devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et cet Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt personnel et contraire à celui de la Société et ces procès-verbaux seront présentés à la prochaine Assemblée Générale.

19.5 Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues dans des conditions normales.

Art. 20. Indemnisation.

20.1 La Société peut indemniser tout Administrateur ou fondé de pouvoir et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui/elle en rapport avec toute action, procès ou procédure dans laquelle il/elle serait impliqué(e) en raison du fait qu'il/elle a été ou qu'il/elle est Administrateur ou fondé(e) de pouvoir de la Société ou de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et de par laquelle il/elle n'est pas en droit d'être indemnisé(e), excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il/elle sera finalement jugé(e) responsable de fraude, négligence grave ou de mauvaise gestion.

20.2 En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le droit d'indemnisation susmentionné n'est pas exclusif d'autres droits auxquels cette personne aurait droit.

Art. 21. Commissaire(s) aux comptes.

21.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes ou, dans les cas prévus par la loi, par un réviseur d'entreprises agréé. Le commissaire aux comptes est élu pour une période ne pouvant excéder six (6) ans et il est rééligible.

21.2 Le(s) commissaire(s) aux comptes est(ont) nommé(s) par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le(s) commissaire(s) en fonction peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

Art. 23. Comptes annuels.

23.1 Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi sur les Sociétés.

23.2 Le Conseil d'Administration, ou le cas échéant l'Administrateur Unique, soumettra, au plus tard un (1) mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le bilan de la Société et le compte de profits et pertes avec son rapport et les autres documents y afférents, prescrits par la loi, à l'examen du commissaire aux comptes qui rédigera son rapport sur cette base.

23.3 Le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du commissaire aux comptes ainsi que tous les autres documents requis par la loi seront déposés au siège social de la Société quinze (15) jours avant l'Assemblée Générale annuelle et mis à la disposition des Actionnaires qui pourront les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

Art. 24. Distributions.

24.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la réserve légale requise par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 6 ci-dessus, et deviendra obligatoire à nouveau si la réserve légale descend en dessous de ce seuil d'un dixième (1/10).

24.2 Sous réserve des dispositions de l'Accord d'Investissement (le cas échéant), l'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et peut décider de payer des dividendes de temps à autre, de manière discrétionnaire au vu de l'objet et de la politique de la Société et dans les limites de la Loi sur les Sociétés.

24.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil ou l'Administrateur Unique, selon le cas, et doivent être payés au(x) lieu(x) et moment(s) choisis par le Conseil ou, le cas échéant, par l'Administrateur Unique.

24.4 Le Conseil peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes dans les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés.

Art. 25. Dissolution.

25.1 La Société n'est pas dissoute du fait du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de la faillite, de l'insolvabilité ou de tout autre événement similaire affectant un (1) ou plusieurs Actionnaires.

25.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 12 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un (1) ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s).

25.3 Le boni de liquidation, après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, sera distribué aux Actionnaires proportionnellement aux Actions qu'ils détiennent.

Art. 26. Droit applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront déterminées conformément à la Loi sur les Sociétés et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les Associés.

Neuvième Résolution

L'Assemblée décide de désigner M. Jacques Le Foll, né à Paris, le 24 octobre 1946, demeurant au 105, avenue Victor Hugo, F-75116 Paris, précédemment nommé en tant que Gérant de Catégorie A de la Société, en tant que Administrateur B de la Société, avec prise d'effet à la date de l'Assemblée et pour une période expirant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société devant se tenir en 2018.

Dixième Résolution

L'Assemblée prend acte de la démission de M. Raoul Gufflet, nommé en tant que Gérant de Catégorie B de la Société, avec prise d'effet à la date de l'Assemblée et décide de lui donner quitus pour l'exécution de son mandat depuis la date de sa nomination jusqu'à la date de sa démission.

Onzième Résolution

L'Assemblée décide de nommer (i) M. Christophe Gaul, né à Messancy, le 3 avril 1977, demeurant professionnellement au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, en tant qu'Administrateur B, avec prise d'effet à la date de l'Assemblée et pour une période expirant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société devant se tenir en 2018; (ii) Speedy Invest Holding, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg et immatriculée au RCS sous le numéro B 166.235, représentée par M. Gauthier Ismail en qualité de représentant permanent, en tant qu'Administrateur B de la Société, avec prise d'effet à la date de l'Assemblée et pour une période expirant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société devant se tenir en 2018; et (iii) Blue Penny Holding, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg et immatriculée au RCS sous le numéro B 166.238, représentée par M. Raoul Gufflet en qualité de représentant permanent, en tant qu'Administrateur A, avec prise d'effet à la date de l'Assemblée et pour une période expirant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société devant se tenir en 2018.

Douzième Résolution

L'Assemblée décide de nommer la société Ernst & Young S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social se trouve au 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activités Syrdall 2 Munsbach, L-5365 Luxembourg, immatriculée au RCS sous le numéro B 47.771 comme commissaire aux comptes de la Société avec prise d'effet à la date de l'Assemblée pour une période expirant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société devant se tenir en 2013.

Treizième Résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à chaque Représentant Autorisé, chacun individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société aux modifications ci-dessus dans le registre des actionnaires de la Société.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à quatre mille euros (EUR 4.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux parties comparantes, connues du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, état civil et demeure, lesdites parties comparantes ont signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: R. GUFFLET, J. LE FOLL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 novembre 2012. Relation: LAC/2012/53955. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Référence de publication: 2012164402/1781.

(120216853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Quality Electronics Design SA, Société Anonyme.

Siège social: L-6478 Echternach, 32, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 98.821.

Les comptes annuels au 31.12.11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012164356/9.

(120217307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Quidam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3376 Leudelange, 37, Domaine op Hals.
R.C.S. Luxembourg B 64.789.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2012164358/11.

(120216464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Sport Exchange Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 77.546.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012164404/9.

(120217194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

ROLLINGER Toiture, Société Anonyme.

Siège social: L-7333 Steinsel, 70, rue des Prés.
R.C.S. Luxembourg B 117.653.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 10.10.2012 que:

- La fiduciaire G.T. Fiduciaires S.A. ayant son siège à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au R.C.S. sous le numéro B121820 est nommé nouveau commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Jean-Jacques Scherer, révoqué de son poste de commissaire aux comptes.

- Le mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2014.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12.12.2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2012164375/16.

(120216408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Salon NADINE s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9156 Heiderscheid, 4, Fuussekaul.
R.C.S. Luxembourg B 133.669.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012164391/10.

(120217021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Schreinerei Norbert Thorn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3985 Pissange, 24, Duerfstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 155.581.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2012164392/10.

(120216385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

S.P.A. Trans S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6734 Grevenmacher, 20, Gruewereck.
R.C.S. Luxembourg B 65.978.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2012164387/11.

(120216467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

S.P.A. Trans S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6734 Grevenmacher, 20, Gruewereck.
R.C.S. Luxembourg B 65.978.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2012164386/11.

(120216466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Spindle Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 126.262.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Spindle Logistics S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012164403/12.

(120216160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

S.I.T. Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3327 Crauchtem, 10, Zone Industrielle Am Bruch.
R.C.S. Luxembourg B 70.112.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2012164384/10.

(120216138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

SistemApsys Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 135.487.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Référence de publication: 2012164395/10.

(120217080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Rylos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5440 Remerschen, 94B, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 154.292.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012164379/9.

(120217183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Romalex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8289 Kehlen, 8, Am Duerf.

R.C.S. Luxembourg B 19.363.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012164376/9.

(120217169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Leggett & Platt Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 90.012.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 99.175.

Il résulte que l'associé unique de la Société a pris la décision suivante en date du 22 mai 2012:

Nomination de Kristen Beerly, ayant pour adresse privée 274 S. Hwy 97, Lockwood, MO 65682, Etats Unis d'Amérique, à la fonction de gérant de catégorie B et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 Décembre 2012.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2012164165/16.

(120216522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

KD Real Estate Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 101.221.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KD Real Estate Corporation S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2012164146/11.

(120217292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Kookai Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 51, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 52.114.

Les comptes annuels au 31 août 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012164155/10.

(120216746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

KSIN Luxembourg II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 102.398.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Référence de publication: 2012164156/10.

(120216915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

KD Real Estate Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 101.221.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KD Real Estate Corporation S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2012164145/11.

(120217291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Kubelek S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 60.011.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KUBELEK S.A.

Jean-Marc HEITZ / Jacopo ROSSI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012164157/12.

(120216494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Matrix German Portfolio No 1 Munster S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 112.077.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2012.

Référence de publication: 2012164220/10.

(120217329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Meinke Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 149.778.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Référence de publication: 2012164222/10.

(120216429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Matrix EPH S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 117.647.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2012.

Référence de publication: 2012164217/10.

(120217326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Maritime Construction Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.466.

Les comptes annuels au 28 août 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012164216/10.

(120216380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Le Coast S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 99.484.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 20 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 437 du 24 avril 2004.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Pour la société LE COAST S.A.

Signature

Référence de publication: 2012164182/14.

(120216400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Magdis Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4901 Bascharage, Zone Industrielle Bommelscheuer.

R.C.S. Luxembourg B 105.605.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2012164229/10.

(120216571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Merlin Entertainments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.562.718,45.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 154.309.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Référence de publication: 2012164225/11.

(120217004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Mabledon Holdings UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 54.000,00.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du Dix Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 172.352.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Référence de publication: 2012164215/11.

(120217271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Lux-Ibea S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 137.717.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012164209/10.

(120216605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Libertas Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 105.849.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LIBERTAS SHIPPING S.A.

HOLLMANN Helmut Heinrich / STEINMETZ Michael

Verwaltungsratsmitglied / Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2012164194/12.

(120216495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Lumedia Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 183, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 78.209.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012164207/10.

(120217287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Lux Porc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9140 Bourscheid, 11, Am Buurgbiërg.
R.C.S. Luxembourg B 97.762.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2012164208/10.

(120216139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Marsjön S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.876.500,00.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 150.765.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012164235/10.

(120216223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Martray S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 109.483.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012164236/10.

(120216997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Le Coast S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 99.484.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 20 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°437 du 24 avril 2004.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Pour la société LE COAST S.A.

Signature

Référence de publication: 2012164185/14.

(120216403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Oban Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 114.219.

Extrait de résolution unique du conseil d'administration prise en date du 14 décembre 2012

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société du 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat.

Référence de publication: 2012164284/10.

(120216304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Oberweis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 1, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 8.781.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012164286/10.

(120216756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Obizco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2153 Luxembourg, 38, rue Antoine Meyer.
R.C.S. Luxembourg B 77.729.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le gérant

Référence de publication: 2012164287/10.

(120216947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Novalex Gestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 92.748.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012164278/10.

(120217189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

MP B S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R.C.S. Luxembourg B 168.102.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 3 décembre 2012 que:

L'Assemblée générale décide de nommer à partir de ce jour, Monsieur Eric Ambrosi, ayant son adresse professionnelle à L – 1543 Luxembourg, 45 boulevard Pierre Frieden, en qualité de Commissaire aux comptes, en remplacement de la société PriceWaterhouseCoopers.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012164262/14.

(120217284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Nimbus IT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8530 Ell, 5, Haaptstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 136.295.

Les statuts coordonnés au 07/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 17/12/2012.

Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2012164275/12.

(120217321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Music & More, Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 24, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 54.977.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012164265/10.

(120216581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Mojo s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4985 Sanem, 4, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 161.716.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012164258/10.

(120217077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Max Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 88.256.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 mai 2012.

Référence de publication: 2012164239/10.

(120217038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Maba Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 66.564.

Les statuts coordonnés au 07/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 17/12/2012.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2012164228/12.

(120216984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Menfi 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 41.220.

Remplace bilan et comptes de résultat déposé le 09.10.2012 numéro L120173547

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012164247/11.

(120216351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Menuiserie Schmit Claude S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8279 Holzem, 28, route de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 72.389.

Les comptes annuels au 31-12-2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SCHMIT Claude

Le gérant

Référence de publication: 2012164248/11.

(120216943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Management 4 You s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 160.988.

Le Bilan abrégé au 31 Décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/12/2012.

Référence de publication: 2012164233/10.

(120217377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

LJVH Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 297.325,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 130.458.

Le bilan de la société au 31/03/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012164199/12.

(120217374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Lazare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 54.288.

Les comptes annuels au 31/01/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2012164181/10.

(120216574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Next Step S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8612 Pratz, 3, rue Maetschent.

R.C.S. Luxembourg B 112.651.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales (du 20 juillet 2012 de la société à responsabilité limitée NEXT STEP S.à r.l., société de droit luxembourgeois inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 112.651), que Monsieur Bernard PONS, né le 22 avril 1977 à Liège (Belgique) et demeurant à B-6700 Arlon, 3/27 Place du Lieutenant Callemeyn, a cédé à Monsieur Cédric LAURENT, né le 15 janvier 1977 à Uccle (Belgique) et demeurant à L-8612 Pratz, 3 rue Maetschent, 10 parts sociales de la société NEXT STEP S.à r.l.

Après la cession ci-avant décrite, le capital social de la société NEXT STEP S.à r.l. se trouve réparti comme suit:

Monsieur LAURENT Cédric	100 parts
Total: cent parts sociales	100 parts

Pour avis sincère et conforme

Cédric LAURENT

Gérant Unique

Référence de publication: 2012164270/18.

(120217171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Nestor 2000 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 76.112.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2012.
Nestor 2000 Luxembourg S.à r.l.
TMF Corporate Services S.A.
Signature
Gérant

Référence de publication: 2012164269/14.

(120217388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Alliance MB Constructions s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4601 Differdange, 61, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 166.399.

Extrait des contrats de cession de parts sociales signés le 07 décembre 2012

Résolution

Monsieur Nicola BONERBA, délégué commercial, né à Gioia del Colle, Italie, le 23 août 1974 demeurant à L-4579 Oberkorn, 40 rue Prince Henri,

a cédé 50 (cinquante) parts sociales qu'il détient de la société à responsabilité limitée Alliance MB Constructions sàrl selon les dispositions suivantes:

À Monsieur Nicandro MARTINO, gérant de société, né à Luxembourg le 3 décembre 1972, demeurant à I-6111 Junglinster, 2 rue Tun Deutsch, 50 (cinquante) parts sociales

Les cent (100) parts sociales sont dorénavant réparties comme suit:

Monsieur MARTINO Nicandro	100 parts sociales
TOTAL	100 parts sociales

Luxembourg, le 12 décembre 2012.
Pour copie conforme
Signature
Gérant

Référence de publication: 2012164679/22.

(120218037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Advanced Logic Technology, Société Anonyme.

Siège social: L-8506 Redange-sur-Attert, rue de Niederpallen.
R.C.S. Luxembourg B 102.171.

Extraits de résolutions de l'assemblée générale du 02 mai 2012

L'assemblée générale ordinaire de la société Advanced Logic Technology S.A. a pris la décision suivante:

- Le mandat de Madame HENRIETTE Annick, administrateur, demeurant à B-5000 NAMUR, Chemin des Mèlèzes N°12, est renouvelé pour une durée de 6 ans et expirera immédiatement après l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2017.

- Le mandat de Monsieur DELTOMBE Jean-Luc, administrateur, demeurant à B-6637 FAUVILLERS-MALMAISON, Rue de la Hautesse n°14, est renouvelé pour une durée de 6 ans et expirera immédiatement après l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2017.

- Le mandat de Monsieur SCHEPERS Reinhard, administrateur, demeurant à D-45527 HATTINGEN, Am Siepen n°25, est renouvelé pour une durée de 6 ans et expirera immédiatement après l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2017.

- Le mandat de la fiduciaire Glacis S.à r.l., commissaire aux comptes, dont le siège social se situe à L-1528 Luxembourg, Boulevard de la foire n°18a, est renouvelé pour une durée de 6 ans et expirera immédiatement après l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2017.

Fait a Redange sur Attert, le 02 mai 2012.

Pour Advanced Logic Technology S.A.

A6CO Sàrl

Mandataire

Référence de publication: 2012164665/25.

(120218058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Absolu Digital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 8, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 148.723.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012164664/10.

(120218417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Advanced Logic Technology, Société Anonyme.

Siège social: L-8506 Redange-sur-Attert, rue de Niederpallen.

R.C.S. Luxembourg B 102.171.

Extraits de résolutions du conseil d'administration

Le conseil d'administration de la société Advanced Logic Technology S.A. a pris la décision suivante:

- Le mandat de Madame HENRIETTE Annick, administrateur-délégué, demeurant à B-5000 NAMUR, Chemin des Mélèzes N°12, est renouvelé pour une durée de 6 ans et expirera immédiatement après l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2017.

- Le mandat de Monsieur DELTOMBE Jean-Luc, administrateur-délégué, demeurant à B-6637 FAUVILLERS-MALMAISON, Rue de la Hautesse n°14, est renouvelé pour une durée de 6 ans et expirera immédiatement après l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2017.

Fait à Redange-sur-Attert, le 02 mai 2012.

Pour Advanced Logic Technology S.A.

A6CO Sàrl

Mandataire

Référence de publication: 2012164666/19.

(120218058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

ABM Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 119.841.

EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale de l'Actionnaire Unique de "ABM ENERGY S.A." ("la Société") prises à l'unanimité le 10 décembre 2012 à 17 heures que:

1. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes a été renouvelé comme suit:

Conseil d'Administration:

- M, Nestor Oscar BONGIOLATTI, Administrateur de Classe B

- M. Juan Cristian GALLI, Administrateur de Classe A

- M. Alberto RIGOTTI, Administrateur de Classe B est remplacé par M. Gilberto GALLI, Administrateur de Classe B, né le 15/11/1964 à Buenos Aires, Argentine, demeurant à Via Solferino, 25, I-20122 Milano.

M. Juan Cristian GALLI, né le 19/07/1961 à Buenos Aires, Argentine et demeurant à Via Solferino, 25, I - 20122 Milano, est confirmé dans son mandat d'administrateur délégué de la Société pouvant engager la Société par sa seule signature.

Commissaire-aux-comptes:

Madame Sylvaine AUBARD, née le 23/08/1973 à Sarcelles, France, avec adresse professionnelle au 124, Boulevard de la Pétrusse, L - 2330 Luxembourg est nommée comme nouveau commissaire-aux-comptes, en remplacement de CERTIFICA LUXEMBOURG S.à r.l.

Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, expirera lors de l'assemblée générale de 2016 qui approuvera les comptes annuels clos au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ABM ENERGY S.A.

Mandataire

Référence de publication: 2012164661/27.

(120218137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Alliance Santé Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 51.280.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2012164680/10.

(120218244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Anex Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.549.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement le 12 décembre 2012 que:

1°) les mandats des organes suivants de la société ont été renouvelés pour une durée de 5 ans.

- Monsieur Patrick Meunier - administrateur;

- Monsieur Patrick Houbert – administrateur;

Les mandats susvisés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2017.

2°) Commissaire aux comptes : le mandat de Commissaire aux comptes de la société READ S.à.r.l. a été reconduit pour une durée de 5 ans.

Le mandat susvisé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2017.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012164684/17.

(120218469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Almalux Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 59.892.

Extrait des minutes de l'assemblée générale annuelle tenue le 7 décembre 2012

A l'Assemblée Générale Annuelle de l'Actionnaire Unique de Almalux Capital SA (la "Société"), tenue le 7 décembre, 2012 il a été décidé comme suit:

- de renouveler le mandat de M. Alexander Visser, ayant son adresse professionnelle au Gebroken Meeldijk, 52, NL-2991 VD Barendrecht, Pays-Bas en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2017;

- de renouveler le mandat de Mrs. Klasine Margriet de Vries, ayant son adresse professionnelle au Gebroken Meeldijk, 52, NL-2991 VD Barendrecht, Pays-Bas, en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2017;

- de renouveler le mandat de Luxembourg Corporation Company SA, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2017;

- de renouveler le mandat de CAS Services SA, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en tant que Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2017.

Luxembourg, le 7 Décembre 2012.
Luxembourg Corporation Company SA
Signatures
Administrateur

Référence de publication: 2012164682/26.

(120218043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

ÖKOBI Biogas AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 129.822.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012166396/10.

(120219560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

VIASIMO S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 137.505.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 18 décembre 2012

L'assemblée, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Ubaldo Migliorati de sa fonction de gérant, décide d'accepter sa démission avec effet immédiat

L'assemblée nomme comme nouveau gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, Monsieur Leonardo MIOCCHI, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2012166371/18.

(120219348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Aerium Atlas Management S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 141.575.

L'an deux mil douze, le vingt-septième jour de novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- THEBES CAPITAL HOLDING S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136961; et

- AERIUM ATLAS INVESTMENTS, S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132707.

Toutes deux ici représentées par Madame Sylvie Lexa, employée privée, employée privée, demeurant professionnellement au 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Les procurations signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- que THEBES CAPITAL HOLDING S. à r.l. et AERIUM ATLAS INVESTMENTS, S.A., précitées sont les seuls associés actuels (les Associés) de AERIUM ATLAS MANAGEMENT S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxem-

bourgeois, ayant son siège social au 22 rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141575 (la Société), constituée par acte reçu par le notaire instrumentant le 6 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2405 du 2 octobre 2008.

- que le capital social actuel de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Ensuite, les Associés, représentant l'intégralité du capital, ont requis le notaire soussigné de constater les résolutions prises à l'unanimité suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de transférer le siège social de la Société du 22 rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg au 6A route de Trêves, L-2633 Senningerberg.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 (versions anglaise et française, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi) des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

Art. 5. The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven and may be transferred within such municipality by means of a resolution of its manager(s). It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

Version française:

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Niederanven et peut être transféré à une autre adresse dans cette commune par décision du ou des gérants. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison du présente acte est évalué à environ EUR 1.100.

Pouvoirs

La personne comparante es qualités qu'elle agit, donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg date qu'en tête des présentes.

Le document a été lu à la personne comparante es qualités qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom, état civil et lieu de résidence, celle-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Sylvie Lexa, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 29 novembre 2012. LAC/2012/56620. Reçu 75,- EUR.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 décembre 2012.

Référence de publication: 2012159274/65.

(120210375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.